

Revue de presse

Polynésie française

université
de **BORDEAUX**

Collège Sciences de la santé

25 avril 2024

Partenariats entre la Polynésie française et Bordeaux

❖ Missions du Pr DUBUS portant sur la préparation d'une nouvelle convention :

« Santé : la formation des internes en Polynésie en question » - 29/05/2016 - Lien : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/sante-la-formation-des-internes-en-polynesie-en-question-364789.html>, consulté le 17/10/2022

« Jacques Raynal rencontre une délégation du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux » - 25/04/2017 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/Jacques-Raynal-rencontre-une-delegation-du-Centre-hospitalier-universitaire-de-Bordeaux_a160324.html, consulté le 17/10/2022

❖ Signature de la nouvelle convention :

« Une nouvelle convention pour accueillir des internes en médecine » - 28/10/2018- Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/video-une-nouvelle-convention-pour-accueillir-des-internes-en-medecine/>, consulté le 20/12/2021

« Signature de convention avec l'Université de Bordeaux pour l'accueil des internes de médecine » - 29/10/2018 - Lien : <https://www.presidence.pf/signature-de-convention-avec-luniversite-de-bordeaux-pour-laccueil-des-internes-de-medecine-en-polynesie/>, consulté le 20/12/2021

« 29 octobre - Signature d'une convention de rattachement de la Polynésie française à l'Université de Bordeaux pour l'affectation et l'accueil d'étudiants internes » - 29/10/2018 – Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Actualites/Archives/2018/29-octobre-Signature-d-une-convention-de-rattachement-de-la-Polynesie-francaise-a-l-Universite-de-Bordeaux-pour-l-affectation-et-l-accueil-d-etudiants-internes>, consulté le 20/12/2021

« Médecine : des internes de toute la France pourront venir au fenua » - 29/10/2018 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/Medecine-des-internes-de-toute-la-France-pourront-venir-au-fenua_a176361.html, consulté le 20/12/2021

❖ Priorité aux internes originaires de Polynésie française :

« Les internes Polynésiens resteront prioritaires pour un retour au CHPF » - 09/02/2024 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/les-internes-polynesiens-resteront-prioritaires-pour-un-retour-au-chpf/>, consulté le 25/04/2024

« Le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et la Direction de la santé donnent la priorité aux médecins internes originaires de Polynésie française » - 15/12/2021 – Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/2021/Le-Centre-Hospitalier-de-la-Polynesie-francaise-CHPF-et-la-Direction-de-la-sante-donnent-la-priorite-aux-medecins-internes-originares-de-Polynesie-francaise>, consulté le 20/12/2021

« Au CHPF, priorité aux internes Polynésiens » - 16/12/2021 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/%E2%80%8BAu-CHPF-priorite-aux-internes-Polynesiens_a205860.html, consulté le 20/12/2021

« Le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et la Direction de la Santé donnent la priorité aux médecins internes originaires de Polynésie française » - 15/12/2021 – Lien : <https://www.presidence.pf/le-centre-hospitalier-de-la-polynesie-francaise-chpf-et-la-direction-de-la-sante-donnent-la-priorite-aux-medecins-internes-originares-de-polynesie-francaise/>, consulté le 20/12/2021

« Polynésie : Le gouvernement et le CHU de Bordeaux donnent la priorité aux médecins internes originaires de la Collectivité » - 16/12/2021 – Lien : <https://outremers360.com/bassin-pacifique-appli/polynesie-le-gouvernement-et-le-chu-de-bordeaux-donnent-la-priorite-aux-medecins-internes-originares-de-la-collectivite>, consulté le 20/10/2022

« L'État et le Pays signent une convention avec le CHU de Bordeaux » - 16/12/2021 - Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/letat-et-le-pays-signent-une-convention-avec-le-chu-de-bordeaux/>, consulté le 20/10/2022

❖ Coopération opérationnelle entre le CHPF, le CHU et l'Université de Bordeaux :

« D.U infirmier en soins de santé primaire insulaire » - 04/06/2018 – Lien : <https://www.presidence.pf/d-u-infirmier-en-soins-de-sante-primaire-insulaire/>, consulté le 20/10/2022

« Troisième promotion des IDE formés aux « soins de santé primaire insulaire » - 11/12/2018 - <https://www.tahitineews.co/troisieme-promotion-des-ide-formes-aux-soins-de-sante-primaire-insulaire/>, consulté le 08/11/2022

« Signature d'un protocole d'accord sur le soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023 » - 17/05/2021 – Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Signature-d-un-protocole-d-accord-sur-le-soutien-de-l-Etat-a-la-politique-de-sante-en-Polynesie-francaise-pour-la-periode-2021-2023>, consulté le 20/10/2022

« Santé : un nouveau partenariat Santé entre l'État et la Polynésie française axé sur l'amélioration de la prise en charge des patients polynésiens pour la période 2021-2023 » - 14/10/2021 – Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Sante-un-nouveau-partenariat-Sante-entre-l-Etat-et-la-Polynesie-francaise-axe-sur-l-amelioration-de-la-prise-en-charge-des-patients-polynesiens-pour-la-periode-2021-2023>, consulté le 20/10/2022

« Signature de la convention Santé Etat-Pays 2021-2023 » - 14/10/2021 – Lien : <https://www.tahitineews.co/signature-de-la-convention-sante-etat-pays-2021-2023/>, consulté le 08/11/2022

« Une coopération opérationnelle entre le CHPF et la Direction de la santé, le CHU de Bordeaux et l'université de Bordeaux » - 24/02/2022 – Lien : <https://www.presidence.pf/sante-une-cooperation-operationnelle-entre-le-chpf-et-la-direction-de-la-sante-le-chu-de-bordeaux-et-luniversite-de-bordeaux/>, consulté le 02/03/2022

« Santé : une coopération opérationnelle entre le CHPF et la Direction de la santé, le CHU de Bordeaux et l'université de Bordeaux » - 24/02/2022 – Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse/2022/Sante-une-cooperation-operationnelle-entre-le-CHPF-et-la-Direction-de-la-sante-le-CHU-de-Bordeaux-et-l-universite-de-Bordeaux>, consulté le 02/03/2022

« Coopération de la santé polynésienne avec Bordeaux, c'est signé » - 24/02/2022 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/%E2%80%8BCooperation-de-la-sante-polynesienne-avec-Bordeaux-c-est-signe_a207390.html, consulté le 02/03/2022

« Santé : le CHPF et la direction de la Santé concluent un partenariat avec le CHU et l'université de Bordeaux » - 24/02/2022 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/sante-le-chpf-et-la-direction-de-la-sante-concluent-un-partenariat-avec-le-chu-et-luniversite-de-bordeaux/>, consulté le 02/03/2022

« Santé : L'Hôpital de Polynésie signe un partenariat avec l'Université de Bordeaux » - 25/02/2022 – Lien : <https://outremers360.com/bassin-pacifique-appli/sante-lhopital-de-polynesie-signe-un-partenariat-avec-luniversite-de-bordeaux>, consulté le 02/03/2022

« Le CHU de Bordeaux, partie prenante à la politique de santé en Polynésie » - 25/02/2022 – Lien : <https://www.tahitineews.co/le-chu-de-bordeaux-partie-prenante-a-la-politique-de-sante-en-polynesie/>, consulté le 08/11/2022

❖ Visite du ministre de la santé à Bordeaux :

« Parcours de soins, innovations et avenir des étudiants : le ministre de la Santé visite le CHU de Bordeaux » - 17/05/2022 – Lien : <https://www.presidence.pf/parcours-de-soins-innovations-et-avenir-des-etudiants-le-ministre-de-la-sante-visite-le-chu-de-bordeaux/>, consulté le 19/05/2022

« Sur la piste d'un système de santé amélioré » - 18/05/2022 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/%E2%80%8BSur-la-piste-d-un-systeme-de-sante-ameliore_a209357.html, consulté le 20/10/2022

« Le ministre de la Santé visite l'Institut Bergonié, centre de lutte anti-cancer du réseau Unicancer » - 16/05/2022 – Lien : <https://www.presidence.pf/le-ministre-de-la-sante-visite-linstitut-bergonie-centre-de-lutte-anti-cancer-du-reseau-unicancer/>, consulté le 20/10/2022

❖ Université de Polynésie française et Université de Bordeaux :

« Première année de médecine validée pour 40 étudiants du fenua » - 26/06/2016 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/premiere-annee-de-medecine-validee-pour-40-etudiants-du-fenua/>, consulté le 20/10/2022

« Ambiance bal masqué pour la cérémonie des étudiants du PACES » - 18/06/2017 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/culture/ambiance-bal-masque-pour-la-ceremonie-des-etudiants-du-paces/>, consulté le 20/10/2022

« PACES : du tutorat pour mettre toutes les chances de son côté » - 19/08/2018 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/paces-du-tutorat-pour-mettre-toutes-les-chances-de-son-cote/>, consulté le 20/10/2022

« 167 inscrits au PACES, 34 places offertes pour poursuivre en seconde année » - 14/06/2019 – Lien : <https://www.tahitineews.co/167-inscrits-au-paces-34-places-offertes-pour-poursuivre-en-seconde-annee/>, consulté le 08/11/2022

« Les études de médecine s'ouvrent à d'autres profils » - 13/01/2020 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/les-etudes-de-medecine-souvrent-a-dautres-profils/>, consulté le 20/10/2022

« Une nouvelle licence Accès santé à l'UPF » - 27/08/2020 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/une-nouvelle-licence-acces-sante-a-lupf/>, consulté le 20/10/2022

« Étude de santé : signature d'une convention entre l'UPF et l'Université de Bordeaux » - 08/12/2021 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/signature-dune-convention-entre-lupf-et-luniversite-de-bordeaux/>, consulté le 20/12/2021

Missions du Pr DUBUS portant sur la préparation d'une nouvelle convention

polynésie 1

Santé : la formation des internes en Polynésie en question

Hélène Harte • Publié le 29 mai 2016 à 12h01 mis à jour le 30 mai

2016 à 09h32

Près de quarante internes en médecine effectuent chaque année leur stage à Tahiti. Le partenariat entre l'hôpital de Tahiti et les autorités médicales métropolitaines va être réactualisé.

Le président Edouard Fritch, accompagné du ministre de la Santé et de la Recherche, Patrick Howell, a rencontré, en début de semaine, à la Délégation de la Polynésie française, le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux, Philippe Vigouroux, le représentant de l'Agence régionale de santé d'Aquitaine, Nicolas Portolon, et le professeur Pierre Dubus, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux.

Cette rencontre avait pour objectif d'aborder le sujet de l'affectation d'internes issus des épreuves nationales, dans les services de santé agréés en Polynésie française. Aujourd'hui, près de quarante d'entre eux effectuent chaque année leur stage à Tahiti, au cours de leur troisième cycle d'études médicales.

Une nouvelle convention

Les modalités d'organisation de la formation de ces internes en Polynésie française font l'objet d'une convention signée en 2011. Lors des discussions, il a été convenu que ce partenariat serait actualisé.

Un groupe de travail sera prochainement créé dans cette perspective, la nouvelle convention devant être signée d'ici quelques semaines. Afin de répondre aux besoins du fenua en matière de personnels de santé, l'Université de la Polynésie française a ouvert, en 2003, en partenariat avec l'Université Victor Segalen à Bordeaux, une formation d'études médicales de premier cycle. Les lauréats de la première année sont ensuite accueillis à Bordeaux, notamment en médecine, en odontologie, en pharmacie, en masso-kinésithérapie, en ergothérapie et en psychomotricité.



Tahiti Infos

Jacques Raynal rencontre une délégation du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux

Rédigé par Communiqué de la Présidence le Mardi 25 Avril 2017 à 10:55

PAPEETE, le 25/04/2017 - Le docteur Jacques Raynal, ministre des Solidarités, en charge de la Santé, a reçu, lundi en fin de journée, une délégation menée par le Professeur Pierre Dubus, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux, et Philippe Vigouroux, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux.

Ils étaient accompagnés par le Professeur Philippe Morlat, président de la Commission médicale d'établissement et Jean Pierre Leroi, directeur des affaires médicales du CHU de Bordeaux. Cette rencontre a permis de faire le point sur la coopération avec l'Université de Bordeaux dans le domaine de la formation des étudiants en médecine et en particulier des stages des internes au CHPf et dans les structures de la Direction de la santé.

Il a été convenu de prolonger de six mois l'actuelle convention dans l'attente de la mise en application de la récente réforme des études médicales et pharmaceutiques en métropole. Par ailleurs, les bases d'une nouvelle convention prenant en compte ces changements ont été posées.



Signature de la nouvelle convention



Une nouvelle convention pour accueillir des internes en médecine

Publié le 28/10/2018 à 14:02 - Mise à jour le 28/10/2018 à 14:02

La dernière étant obsolète, il en fallait une nouvelle. Le président du Pays Édouard Fritch, le haut-commissaire René Bidal, le ministre de la Santé Jacques Raynal, et le doyen de l'université de médecine de Bordeaux Pierre Dubus étaient donc réunis, ce lundi à la présidence, pour la signature d'une convention pour l'accueil des étudiants en troisième cycle des études médicales, de pharmacie et d'odontologie en Polynésie française.

Les ministères métropolitains de la Santé et de l'Outre-mer, les directions du CHU de Bordeaux et du centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) ont été associés à cette signature afin d'en garantir et d'en assurer la mise en œuvre, prévue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'à fin 2023.

Cette convention de partenariat confère au CHU de Bordeaux un rôle de pivot pour l'ensemble des formations dans tous les centres hospitaliers universitaires de France. Elle fixe notamment les conditions de formation, d'accueil et de rémunération des internes dans le cadre spécifique du Pays, ceci pour garantir le maintien de l'attractivité des postes d'interne en Polynésie française.

Elle permet aussi de prendre en compte les exigences de la réforme des études médicales issue de l'arrêté relatif à l'organisation du 3e cycle des études médicales du 12 avril 2017, permettant d'assurer la continuité et la qualité de la formation médicale, pharmaceutique et d'odontologie.

La poursuite de ce partenariat, dans la suite de la convention signée en 2011, ouvre la possibilité aux étudiants polynésiens qui le souhaitent de parfaire leur formation dans les établissements de santé de Polynésie et leur permettra, par la suite, de poser leur candidature sur les postes à pourvoir.

Chaque semestre, le CHPF accueille et forme plus de 40 internes en médecine, et 9 postes d'interne de médecine générale sont affectés à la direction de la Santé pour les établissements qui lui sont rattachés. La contribution des établissements hospitaliers à la formation médicale, ainsi que celle des internes au bon fonctionnement des structures de santé publiques sont ainsi soulignées à cette occasion.





Signature de convention avec l'Université de Bordeaux pour l'accueil des internes de médecine

29 octobre 2018

Le président Edouard Fritch, le Haut-commissaire, René Bidal, le ministre de la Santé et de la prévention, en charge de la PSG, Jacques Raynal, et le Doyen de l'Université de médecine de Bordeaux, Pierre Dubus, ont signé, lundi, la convention pour l'accueil des étudiants en troisième cycle des études médicales, de pharmacie et d'odontologie en Polynésie française.

Les ministères métropolitains de la Santé et de l'Outremer, les Directions du CHU de Bordeaux et du CHPF ont été associés à cette signature afin d'en garantir et d'en assurer la mise en œuvre, prévue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'enfin 2023.

Cette convention de partenariat confère au CHU de Bordeaux un rôle de pivot pour l'ensemble des formations dans tous les Centres hospitaliers universitaires de France. Elle fixe notamment les conditions de formation, d'accueil et de rémunération des internes dans le cadre spécifique du Pays, ceci pour garantir le maintien de l'attractivité des postes d'internes en Polynésie française.

Elle permet aussi de prendre en compte les exigences de la réforme des études médicales issue de l'arrêté relatif à l'organisation du 3ème cycle des études médicales du 12 avril 2017, permettant d'assurer la continuité et la qualité de la formation médicale, pharmaceutique et d'odontologie.

La poursuite de ce partenariat, dans la suite de la convention signée en 2011, ouvre la possibilité aux étudiants polynésiens qui le souhaitent de parfaire leur formation dans les établissements de santé de Polynésie et leur permettra, par la suite, de poser leur candidature sur les postes à pourvoir.

Chaque semestre, le CHPF accueille et forme plus de 40 internes en médecine, et 9 postes d'internes de médecine générale sont affectés à la Direction de la santé pour les établissements qui lui sont rattachés. La contribution des établissements hospitaliers à la formation médicale, ainsi que celle des internes au bon fonctionnement des structures de santé publiques sont bien soulignées à cette occasion.





HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

29 octobre - Signature d'une convention de rattachement de la Polynésie française à l'Université de Bordeaux pour l'affectation et l'accueil d'étudiants internes

Mise à jour le 29/10/2018

M. René BIDAL, Haut-commissaire de la République, a assisté ce matin, à la Présidence, à la signature de la convention de rattachement de la Polynésie française à l'Université de Bordeaux, pour l'accueil des étudiants de 3ème cycle des études de médecine, de pharmacie et d'odontologie. Le Haut-commissaire, M. Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française, le professeur Pierre DUBUS, représentant l'Université de Bordeaux et M. Jacques RAYNAL, Ministre de la santé, sont les premiers signataires de cette convention qui devra également être signée par l'Agence régionale de santé de la Nouvelle-Aquitaine, le centre hospitalier universitaire de Bordeaux et le Ministère de la Santé du gouvernement central, avant d'être agréée par un arrêté interministériel.

Cette convention vient renouveler un partenariat conclu en 2011 qui définissait déjà les conditions dans lesquelles les internes étaient affectés en Polynésie française.

Ce nouveau dispositif d'affectation s'inscrit dans la nouvelle organisation nationale du 3ème cycle des études de médecine et vise à encadrer les modalités d'organisation des stages des internes au sein des collectivités territoriales. Elle fixe notamment les modalités d'affectation, de lieu de stage, de l'accueil des internes stagiaires ainsi que des dispositions financières.

Désormais, l'Etat financera le salaire des internes et le Pays prendra en charge les billets d'avion ainsi que la sur-rémunération (indexation) des salaires.

Le Haut-commissaire s'est réjoui de l'amélioration de ce partenariat ancien sur lequel il s'est engagé depuis deux ans et demi. Cette convention permet au centre hospitalier de la Polynésie française et à la direction de la santé d'assurer une continuité des soins et une meilleure prise en charge des patients polynésiens. Elle renforce également l'attractivité du centre hospitalier de la Polynésie française en offrant l'opportunité aux internes issus de tous les centres hospitaliers universitaires de France d'exercer et d'agir plus près des patients, en toute responsabilité.

Tahiti Infos **Médecine : des internes de toute la France pourront venir au fenua**

le Lundi 29 Octobre 2018 à 13:07

PAPEETE, le 29 octobre 2018. Une nouvelle convention a été signée ce lundi entre le Pays, l'Etat et l'université de médecine de Bordeaux. Désormais, des internes venant de tous les CHU de France pourront effectuer leur stage au fenua. Autre modification : leur rémunération de base sera prise en charge par l'Etat. Le Pays se chargera de verser la partie correspondant à l'indexation. Soixante à 80 internes pourraient ainsi venir chaque année en Polynésie française.

Le président Edouard Fritch, le haut-commissaire, René Bidal, le ministre de la Santé, Jacques Raynal, et le Doyen de l'Université de médecine de Bordeaux, Pierre Dubus, ont signé, lundi, la convention pour l'accueil des étudiants en troisième cycle des études médicales, de pharmacie et d'odontologie en Polynésie française.

Cette convention de partenariat confère au CHU de Bordeaux un rôle de pivot pour l'ensemble des formations dans tous les centres hospitaliers universitaires de France. Elle fixe notamment les conditions de formation, d'accueil et de rémunération des internes dans le cadre spécifique du Pays, ceci pour garantir le maintien de l'attractivité des postes d'internes en Polynésie française. "Nous avions une convention obsolète. Cette nouvelle convention prévoit désormais que le salaire des internes sera pris en charge par l'Etat", explique le haut-commissaire René Bidal. "Restera à la charge du Pays uniquement l'indexation du salaire. Jusqu'ici c'est la Polynésie française qui prenait à la fois le salaire des internes mais aussi leur indexation. Financièrement, c'est important pour l'hôpital et pour la CPS. Ce sont des stages de six mois. Il y a à peu près 80 internes par an qui viennent en Polynésie française. C'est donc un poids budgétaire non négligeable."

Les étudiants internes pourront travailler au CHPF du Taaone mais également dans l'hôpital de Moorea, en tant qu'établissement pour la promotion des soins primaires, et à Raiatea a indiqué le ministre de la Santé

La poursuite de ce partenariat, dans la suite de la convention signée en 2011, ouvre la possibilité aux étudiants polynésiens qui le souhaitent de parfaire leur formation dans les établissements de santé de Polynésie et leur permettra, par la suite, de poser leur candidature sur les postes à pourvoir. "Nous avons l'intention de préparer un statut spécifique d'assistant hospitalier qui permettra à certains de ces étudiants internes de poursuivre leurs études et leur séjour en Polynésie française quand ce sera possible. Ce dispositif permettra de renforcer nos structures de santé", a d'ailleurs précisé le ministre de la Santé, Jacques Raynal.

Chaque semestre, le CHPF accueille et forme plus de 40 internes en médecine, et neuf postes d'internes de médecine générale sont affectés à la Direction de la santé pour les établissements qui lui sont rattachés. La contribution des établissements hospitaliers à la formation médicale, ainsi que celle des internes au bon fonctionnement des structures de santé publiques sont ainsi soulignées à cette occasion.

René Bidal, haut-commissaire

"Nous avions une convention obsolète. Cette nouvelle convention prévoit désormais que le salaire des internes sera pris en charge par l'Etat. Restera à la charge du Pays uniquement l'indexation du salaire. Jusqu'ici c'est la Polynésie française qui prenait à la fois le salaire des internes mais aussi leur indexation. Financièrement, c'est important pour l'hôpital et pour la CPS. Ce sont des stages de six mois. Il y a à peu près 80 internes par an qui viennent en Polynésie française. C'est donc un poids budgétaire non négligeable."

On renforce l'attractivité du centre hospitalier de Polynésie française grâce au fait notamment que nous sommes avec des internes qui sortent de leur spécialité.

Alors qu'autrefois, les internes ne pouvaient venir que du CHU de Bordeaux, tous les CHU pourront envoyer en Polynésie des médecins en fin de cycle d'internat."

Pierre Dubus, Doyen de l'Université de médecine de Bordeaux,

"Il y a quatre ans, nous étions arrivés au constat que globalement cette convention ne pouvait plus continuer en l'état. Cela a été un travail de longue haleine avec de multiples acteurs. Nous avons acquis

des choses supplémentaires. Les stages au fenua seront considérés comme des vrais stages hors subdivision et reconnus et seront donc rémunérés par le CHU d'origine des internes.

Les internes en fin de cursus pourront exercer de manière supervisée leur nouveau métier de médecin. En métropole, nous manquons de ce type de stage. Je pense donc qu'il y aura des volontaires.

La finesse de cette convention a été de trouver un mécanisme permettant à la Polynésie de verser une indemnité pour couvrir l'indexation.

Avant la Polynésie française payait la part fixe et la part variable correspondant à l'indexation des stagiaires.

La part fixe est désormais prise en charge par l'Etat français via le CHU."

Jacques Raynal, ministre de la Santé

"Cette convention permet d'accueillir des internes en médecine, en pharmacie et en chirurgie dentaire. Cette nouvelle convention était nécessaire. La précédente était arrivée à échéance.

Les étudiants internes pourront travailler au CHPF du Taaone mais également dans l'hôpital de Moorea, en tant qu'établissement pour la promotion des soins primaires, et à Raiatea.

Nous avons l'intention de préparer un statut spécifique d'assistant hospitalier qui permettra à certains de ces étudiants internes de poursuivre leurs études et leur séjour en Polynésie française quand ce sera possible. Ce dispositif permettra de renforcer nos structures de santé."



Priorité aux internes originaires de Polynésie française



Les internes Polynésiens resteront prioritaires pour un retour au CHPF

Les étudiants polynésiens en médecine à l'Université de Bordeaux resteront prioritaires pour effectuer leur internat au CHPF. L'avenant à la convention entre le Pays, l'État et le CHU de Bordeaux prorogeant leur collaboration de 5 ans a été signé ce vendredi.

Publié le 09/02/2024 à 17:18 - Mise à jour le 10/02/2024 à 9:25



(Crédit Photo : Présidence)

Le bilan de la [convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française](#) pour la période 2021-2023 a été présenté ce matin.

Dans les grandes lignes, le dispositif prévoit les retours d'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients ; la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, la mise en place d'une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées. Autre point prévu par la convention : la priorisation des étudiants en médecine, odontologie et pharmacie issus de l'Université de Polynésie française pour revenir au fenua effectuer leurs stages.

Le dispositif a ainsi été prolongé de 5 ans par la signature d'un avenant à la convention du 29 octobre 2018

« Compte tenu des actions lancées au titre de la convention couvrant la période 2021-2023, et qui ont vocation à se poursuivre pour les années à venir, et des nombreuses pistes de nouvelles collaborations entre le CHU de Bordeaux et la Polynésie française, le Haut-Commissaire et le Président de la Polynésie ont convenu de proroger la convention existante pour l'année 2024 », écrit la présidence dans un communiqué.

[Avec communiqué de la présidence de la Polynésie française, édité par J.P](#)

Le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et la Direction de la santé donnent la priorité aux médecins internes originaires de Polynésie française

Mise à jour le 15/12/2021

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Dominique Sorain, et le Président de la Polynésie française, M. Edouard Fritch, accompagnés du ministre de la Santé, M. Jacques Raynal, ont signé mercredi à la Présidence, avec le professeur Pierre Dubus du CHU de Bordeaux, une convention relative au rattachement de la Polynésie française à l'Université de Bordeaux. Il s'agit en fait d'un avenant à la convention existante, signée en 2018, qui permet d'affecter les étudiants en médecine provenant de la Polynésie française. Il n'existait pas encore de dispositif favorisant leur retour au Fenua pour les stages de 2e et de 3e cycle notamment. Par cet avenant, un nouveau critère est désormais pris en compte dans l'examen des dossiers : celui qui permet d'établir un lien direct avec le territoire polynésien.



Chaque année, près d'une centaine d'étudiants polynésiens en médecine s'inscrit au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux, tandis qu'une cinquantaine de médecins internes provenant du CHU de Bordeaux est placée en activité au sein du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) de Taaone et au sein des structures de soins rattachées à la Direction de la santé.

Au fil du temps, cet apport en ressources humaines est devenu essentiel à l'activité et au fonctionnement du CHPF de Taaone et de la Direction de la santé. Or, il apparaît que de plus en plus de Polynésiens suivent un cursus en médecine au sein du CHU de Bordeaux, en médecine générale, en chirurgie, dans diverses autres spécialités, en oncologie ou encore en pharmacie. Leur nombre croissant rendait difficile la satisfaction de toutes les demandes de stage sur le territoire. De son côté, la Direction de la santé va également augmenter les offres de stage dans les structures dont elle a la charge, y compris les hôpitaux périphériques.

Ainsi, dans le cadre des accords passés entre les structures de santé du Pays et le CHU de Bordeaux, à l'instar de ce qui se pratique déjà en Nouvelle-Calédonie, il est désormais convenu que tous les étudiants polynésiens en médecine à Bordeaux, qui souhaitent effectuer leur période d'internat en Polynésie française, seront prioritaires dans cette affectation, sous réserve des places disponibles.

La signature de la convention vient confirmer et officialiser cette nouvelle volonté, exprimée par la Polynésie française, de privilégier les enfants du Fenua, appelés à servir leur Pays, dans le cadre de leur formation en médecine.

Le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française ont salué le travail coordonné par les différents services de l'État, du Pays, de la Santé et de l'Université de Bordeaux afin d'aboutir à ce nouvel avenant pour les internes issus du territoire.

Le Pays s'organise par ailleurs pour pouvoir mieux identifier les jeunes en formation hors de Polynésie française. Au-delà de la médecine, l'anticipation du retour des diplômés, les affectations et la programmation des ouvertures de postes dans la fonction publique, permettront de donner plus de chance aux enfants du Fenua pour revenir vivre et travailler au Pays, une fois formés.

Tahiti Infos

Au CHPF, priorité aux internes Polynésiens

Rédigé par Garance Colbert le Jeudi 16 Décembre 2021 à 18:42

Tahiti, le 16 décembre 2021 – Les autorités de l'État et du Pays ont signé mercredi, avec le professeur Dubus du CHU de Bordeaux, une convention relative au rattachement de la Polynésie française à l'université de Bordeaux. Cette convention prévoit que les étudiants Polynésiens en médecine à Bordeaux seront prioritaires s'ils souhaitent effectuer leur internat au fenua, sous réserve de places disponibles.

Alors que près d'une centaine d'étudiants Polynésiens en médecine s'inscrivent chaque année au Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux, le haut-commissaire, Dominique Sorain, le président Édouard Fritch et le professeur Pierre Dubus exerçant dans ce même CHU ont signé, mercredi à la présidence, une convention relative au rattachement de la Polynésie française à l'université de Bordeaux.

La présidence précise jeudi dans un communiqué qu'il s'agit en fait d'un "avenant" à la convention signée en 2018 qui permet d'affecter les étudiants en médecine provenant de Polynésie. Cet avenant va désormais permettre d'ajouter un nouveau critère dans l'examen des dossiers : "Celui qui permet d'établir un lien direct avec le territoire Polynésien." Ainsi, "il est désormais convenu que tous les médecins polynésiens" qui étudient à Bordeaux seront "prioritaires" –sous réserve de places disponibles– s'ils souhaitent rentrer en Polynésie pour y effectuer leur internat.





La Présidence
de la Polynésie française

Le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) et la Direction de la

Santé donnent la priorité aux médecins internes

15 décembre 2021

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Dominique Sorain, et le Président de la Polynésie française, M. Edouard Fritch, accompagnés du ministre de la Santé, M. Jacques Raynal, ont signé mercredi à la présidence, avec le professeur Pierre Dubus du CHU de Bordeaux, une convention relative au rattachement de la Polynésie française à l'Université de Bordeaux. Il s'agit en fait d'un avenant à la convention existante, signée en 2018, qui permet d'affecter les étudiants en médecine provenant de la Polynésie française. Il n'existait pas encore de dispositif favorisant leur retour au Fenua pour les stages de 2^e et de 3^e cycle notamment. Par cet avenant, un nouveau critère est désormais pris en compte dans l'examen des dossiers : celui qui permet d'établir un lien direct avec le territoire polynésien.

Chaque année, près d'une centaine d'étudiants polynésiens en médecine s'inscrit au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux, tandis qu'une cinquantaine de médecins internes provenant du CHU de Bordeaux est placée en activité au sein du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) de Taaone et au sein des structures de soins rattachées à la Direction de la santé.

Au fil du temps, cet apport en ressources humaines est devenu essentiel à l'activité et au fonctionnement du CHPF de Taaone et de la Direction de la santé. Or, il apparaît que de plus en plus de Polynésiens suivent un cursus en médecine au sein du CHU de Bordeaux, en médecine générale, en chirurgie, dans diverses autres spécialités, en oncologie ou encore en pharmacie. Leur nombre croissant rendait difficile la satisfaction de toutes les demandes de stage sur le territoire. De son côté, la Direction de la santé va également augmenter les offres de stage dans les structures dont elle a la charge, y compris les hôpitaux périphériques.

Ainsi, dans le cadre des accords passés entre les structures de santé du Pays et le CHU de Bordeaux, à l'instar de ce qui se pratique déjà en Nouvelle-Calédonie, il est désormais convenu que tous les étudiants polynésiens en médecine à Bordeaux, qui souhaitent effectuer leur période d'internat en Polynésie française, seront prioritaires dans cette affectation, sous réserve des places disponibles.

La signature de la convention vient confirmer et officialiser cette nouvelle volonté, exprimée par la Polynésie française, de privilégier les enfants du Fenua, appelés à servir leur Pays, dans le cadre de leur formation en médecine.

Le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française ont salué le travail coordonné par les différents services de l'État, du Pays, de la Santé et de l'Université de Bordeaux afin d'aboutir à ce nouvel avenant pour les internes issus du territoire.

Le Pays s'organise par ailleurs pour pouvoir mieux identifier les jeunes en formation hors de Polynésie française. Au-delà de la médecine, l'anticipation du retour des diplômés, les affectations et la programmation des ouvertures de postes dans la fonction publique, permettront de donner plus de chance aux enfants du Fenua pour revenir vivre et travailler au Pays, une fois formés.



outrémers 360° *by Luc Laverrière* Polynésie : Le gouvernement et le CHU de Bordeaux donnent la priorité aux médecins internes originaires de la Collectivité

Jean-Tenahe FAATAU, 16/12/2021

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique Sorain, et le Président de la Polynésie française, Édouard Fritch, ont signé mercredi à Papeete, avec le professeur Pierre Dubus du CHU de Bordeaux, une convention relative au rattachement de la Polynésie française à l'Université de Bordeaux, permettant d'affecter les étudiants en médecine provenant de la Polynésie française.

Il s'agit en fait d'un avenant à la convention existante, signée en 2018, qui permet d'affecter les étudiants en médecine provenant de la Polynésie française, détaille un communiqué des autorités locales. Il n'existait pas encore de dispositif favorisant le retour en Polynésie pour les stages de 2^e et de 3^e cycle notamment. Par cet avenant, un nouveau critère est désormais pris en compte dans l'examen des dossiers : celui qui permet d'établir un lien direct avec le territoire polynésien.

Chaque année, près d'une centaine d'étudiants polynésiens en médecine s'inscrit au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux, tandis qu'une cinquantaine de médecins internes provenant du CHU de Bordeaux est placée en activité au sein du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF), situé sur l'île de Tahiti, et au sein des structures de soins rattachées à la Direction de la santé.

Au fil du temps, cet apport en ressources humaines est devenu essentiel à l'activité et au fonctionnement du CHPF et de la Direction de la santé. Or, il apparaît que de plus en plus de Polynésiens suivent un cursus en médecine au sein du CHU de Bordeaux, en médecine générale, en chirurgie, dans diverses autres spécialités, en oncologie ou encore en pharmacie. Leur nombre croissant rendait difficile la satisfaction de toutes les demandes de stage sur le territoire. De son côté, la Direction de la santé va également augmenter les offres de stage dans les structures dont elle a la charge, y compris les hôpitaux périphériques.

Ainsi, dans le cadre des accords passés entre les structures de santé du Pays et le CHU de Bordeaux, à l'instar de ce qui se pratique déjà en Nouvelle-Calédonie, il est désormais convenu que tous les étudiants polynésiens en médecine à Bordeaux, qui souhaitent effectuer leur période d'internat en Polynésie française, seront prioritaires dans cette affectation, sous réserve des places disponibles.

La signature de la convention vient confirmer et officialiser cette nouvelle volonté, exprimée par la Polynésie française, de privilégier les enfants de Polynésie, appelés à servir leur Pays, dans le cadre de leur formation en médecine. Le Haut-commissaire de la République et le Président de la Polynésie française ont salué le travail coordonné par les différents services de l'État, du Pays, de la Santé et de l'Université de Bordeaux afin d'aboutir à ce nouvel avenant pour les internes issus du territoire.

Le Pays s'organise par ailleurs pour pouvoir mieux identifier les jeunes en formation hors de Polynésie française. Au-delà de la médecine, l'anticipation du retour des diplômés, les affectations et la programmation des ouvertures de postes dans la fonction publique, permettront de donner plus de chance aux enfants du Fenua pour revenir vivre et travailler au Pays, une fois formés.





L'État et le Pays signent une convention avec le CHU de Bordeaux

Publié le 16/12/2021 à 9:54 - Mise à jour le 16/12/2021 à 10:22

COMMUNIQUE - La convention permettra de donner la priorité aux étudiants en médecine, originaire de Polynésie et basés à Bordeaux, qui souhaiteraient effectuer leur période d'internat sur le territoire.

Le Pays et l'Etat ont signé mercredi à la Présidence une convention avec le CHU de Bordeaux, relative au rattachement de la Polynésie à l'Université de la même ville. Il s'agit en fait d'un avenant à la convention existante, signée en 2018, qui permet d'affecter les étudiants en médecine en provenance du fenua. Il n'existait pas encore de dispositif favorisant leur retour sur le territoire pour les stages de 2^e et de 3^e cycle notamment. Par cet avenant, un nouveau critère est désormais pris en compte dans l'examen des dossiers : celui qui permet d'établir un lien direct avec le territoire polynésien.

Chaque année, près d'une centaine d'étudiants polynésiens en médecine s'inscrivent au centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux, tandis qu'une cinquantaine de médecins internes est placée en activité au sein du CHPF de Taaone et des structures de soins rattachées à la Direction de la santé.

Au fil du temps, cet apport en ressources humaines est devenu essentiel à l'activité et au fonctionnement des structures de santé de Polynésie. Or, il apparaît que de plus en plus de Polynésiens suivent un cursus en médecine au sein du CHU de Bordeaux, en médecine générale, en chirurgie, dans diverses autres spécialités, en oncologie ou encore en pharmacie. Leur nombre croissant rendait difficile la satisfaction de toutes les demandes de stage sur le territoire. De son côté, la Direction de la santé va également augmenter les offres de stage dans les structures dont elle a la charge, y compris les hôpitaux périphériques.

Désormais, dans le cadre des accords passés entre le Pays et le CHU de Bordeaux, il est convenu que tous les étudiants polynésiens en médecine à Bordeaux, qui souhaitent effectuer leur période d'internat en Polynésie française, seront prioritaires dans cette affectation, sous réserve des places disponibles.

Le Pays assure s'organiser pour pouvoir mieux identifier les jeunes en formation hors du territoire. Au-delà de la médecine, l'anticipation du retour des diplômés, les affectations et la programmation des ouvertures de postes dans la fonction publique, permettront de donner plus de chance aux enfants du fenua pour revenir vivre et travailler au Pays, une fois formés.

[E.T avec communiqué de la Présidence](#)



Coopération opérationnelle entre le CHPF, le CHU et l'Université de Bordeaux



La Présidence
de la Polynésie française

D.U infirmier en soins de santé primaire insulaire

4 juin 2018

Le ministre de la Santé et de la prévention, Jacques Raynal, et la Directrice de la santé, Laurence Bonnac-Theron, ont ouvert la 3ème session de formation « D.U infirmier en soins de santé primaire insulaire » qui a débuté lundi 28 mai au sein de l'université de la Polynésie française.

59 personnels infirmiers de la Direction de la santé exercent dans les centres de soins de santé primaire des archipels des Marquises, Australes et Tuamotu dont 13 en qualité d'infirmiers itinérants. Ces professionnels de santé ont pour mission d'offrir aux populations de ces communes insulaires les soins de santé primaires universels que sont les consultations pour maladies courantes, le suivi et l'accompagnement des patients présentant une longue maladie, l'accueil et le conditionnement des situations d'urgence avant transfert, la protection maternelle et infantile, la mise en œuvre des programmes vaccinaux et de promotion de la santé notamment en milieu scolaire ainsi que des actions médico-sociales de terrain.

C'est pourquoi, au regard des missions multiples et complexes de ces infirmiers, la direction de la santé a mis en place en 2016 en collaboration avec l'Université de Polynésie française (UPF) et l'université de médecine de Bordeaux, un Diplôme Universitaire (D.U) en soins de santé primaire insulaire. Ce D.U se déroule sur 9 semaines, en alternance avec un enseignement théorique de 5 semaines composé de 5 unités d'enseignement et un enseignement clinique constitué de 4 semaines de stage, à réaliser à l'hôpital d'Afareaitu de Moorea. Cette formation universitaire, en lien avec les problématiques des infirmiers exerçant en milieu insulaire est ouverte prioritairement aux infirmiers ayant un projet professionnel lié à un exercice d'au moins trois ans au sein d'une subdivision santé des archipels. Depuis 2016, 27 infirmiers ont bénéficié de cette formation universitaire.



Troisième promotion des IDE formés aux « soins de santé primaire insulaire »

11 décembre 2018

La cérémonie de remise de diplômes universitaires des infirmières et infirmiers ayant suivi la formation « *Infirmières à compétences élargies en soins de santé primaire insulaire* », s'est déroulée, lundi après-midi, à la direction de la santé.

Cinquante-neuf infirmières et infirmiers (IDE) de la Direction de la santé exercent dans les centres de santé isolés des archipels des Marquises, des Australes des Tuamotu. Parmi ces cinquante-neuf agents, vingt-six exercent dans un centre de santé sans médecin, vingt exercent sous la supervision d'un médecin sur place mais assurent seuls une astreinte de première ligne. De plus, treize agents itinérants basés à la direction de la santé effectuent des missions régulières dans l'ensemble de ces structures.

Les Infirmiers et infirmières des centres de santé primaire de Polynésie assurent de multiples missions de terrain. Comme par exemple, la prise en charge des maladies courantes, le suivi et l'accompagnement des patients présentant une longue maladie, l'accueil et le conditionnement des situations d'urgence avant transfert, la protection maternelle et infantile, la santé scolaire ou encore la mise en œuvre des programmes vaccinaux, la mise en œuvre des actions de prévention, d'hygiène publique et de promotion de la santé.

Tout ceci en collaboration étroite avec les partenaires locaux que sont les communes, le service de l'éducation et les services sociaux notamment. Ces missions nécessitent de multiples compétences : de soignant certes, mais aussi de promoteur de santé, de manager et de communicant.

Afin d'améliorer la qualité des prestations offertes aux usagers des archipels et de conforter les agents IDE dans leurs missions multiples et complexes, la direction de la santé a mis en place en 2016 un diplôme universitaire intitulé « *Infirmières à compétences élargies en soins de santé primaire insulaire* »

Le contenu de cette formation de neuf semaines réparties sur une année, a été établi en collaboration avec l'université de Polynésie française et le département de médecine générale de l'université de médecine de Bordeaux. Le programme comprend cinq semaines de cours et quatre semaines de stages pratiques. Les principaux domaines abordés sont la gestion et management des centres de santé, les compétences en santé primaire, techniques de prévention et promotion de santé, l'approfondissement des connaissances en physiopathologie et thérapeutique et les techniques de consultation et de prise en charge des urgences.

Cette formation est proposée aux IDE volontaires de la direction de la santé et en priorité aux cinquante-neuf agents exerçant déjà en centre de santé insulaire des trois archipels éloignés. Sont admis les agents ayant un projet professionnel d'au moins trois années en centre de santé insulaire après l'obtention du diplôme. Huit infirmiers et infirmières ont été diplômés lors de la première promotion de 2016, dix lors de la promotion de 2017 et neuf IDE ont été diplômés lors de cette troisième promotion de 2018. Ces agents pourront désormais utiliser leurs compétences au bénéfice des populations insulaires.

Communiqué du gouvernement



Signature d'un protocole d'accord sur le soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023

Mise à jour le 17/05/2021

La venue du Ministre des outre-mer en Polynésie française a été l'occasion de poser les bases du futur partenariat entre l'État et la Polynésie française dans le domaine de la Santé.

Par la signature de ce protocole d'accord le 13 mai 2021 à Hiva Oa, l'État s'engage à apporter son concours, chaque année, au profit des structures médicales et des patients en Polynésie française.

Ce soutien, évalué à hauteur de 1,6 milliard de F CFP en moyenne par an sur les exercices 2021 à 2023, se traduit à la fois par un appui financier en investissement et en fonctionnement (954,6 millions F CFP) et par des actions de coopération et de participation visant à améliorer la prise en charge du cancer et renforcer la formation médicale sur le territoire (mise à disposition d'internes en médecine, d'assistants spécialistes partagés entre le CHU de Bordeaux et le CHPF, formation à la gestion des urgences pour les médecins généralistes exerçant en dispensaire notamment).

Une convention-cadre précisant les termes de ce partenariat et les engagements du Pays sera signée cette année, de même que des conventions d'application entre les autorités sanitaires de la collectivité, les établissements de santé concernés et le CHU de Bordeaux viendront préciser les mesures retenues par le Pays en fonction de ses besoins.





Santé : un nouveau partenariat Santé entre l'État et la Polynésie française axé sur l'amélioration de la prise en charge des patients polynésiens pour la période 2021-2023

Mise à jour le 14/10/2021

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique SORAIN, et le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, ont signé le 14 octobre, une convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023.

Après avoir contribué à l'équilibre du régime de solidarité (RSPF), de 1993 à 2007 puis de 2015 à 2020, et permis ainsi aux populations fragiles de bénéficier d'une protection sociale, l'État, à la demande du Pays, oriente aujourd'hui son soutien vers l'amélioration de la prise en charge des patients, en favorisant l'accès et la qualité de l'offre de soins aux populations des îles éloignées.

La signature de la convention Santé va permettre aux patients polynésiens atteints de cas complexes de cancer de bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale.

De même, la santé des populations des îles éloignées est particulièrement prise en compte puisque des crédits sont prévus pour l'acquisition de nouveaux équipements des centres de soins et le développement de la télémédecine. Enfin, l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux aux côtés des personnels de santé locaux renforcera la qualité des soins proposés aux patients.

Ainsi, cette convention 2021-2023 prévoit de :

- renforcer les ressources humaines du CHPF et de la direction de la santé en poursuivant la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent une douzaine d'assistants spécialistes, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF ;
- soutenir la filière oncologie, dans la continuité de la convention 2017-2019 relative au financement par l'État de la prise en charge des patients atteints de cancer. Ainsi, de futures actions de coopération et de participation entre le CHPF et le CHU de Bordeaux seront mises en œuvre en collaboration avec l'Institut du Cancer de Polynésie française, nouvellement créé ;
- mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées ;
- permettre aux étudiants polynésiens en médecine de revenir au *fenua* pour y effectuer un service sanitaire dans un établissement scolaire ou un stage d'été dans un établissement de santé.

Enfin, l'État continue d'apporter un appui financier concret de 955 millions FCFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays. Au total, entre 2021 et 2023, le soutien annuel de l'État est évalué à 1,6 milliard de FCFP.

En contrepartie de l'appui de l'État à la politique de santé, le Pays s'engage à réduire d'ici le 1er janvier 2024 de 50% les tarifs des soins facturés par le CHPF aux non-ressortissants de la CPS afin de tendre progressivement vers un alignement des tarifs pratiqués aux assurés de la CPS.

Grâce à la signature de cette convention, l'État et le Pays confirment leur partenariat pour la mise en œuvre de la politique de santé en Polynésie française et le déploiement du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.



Signature de la convention Santé Etat-Pays 2021-2023

14 octobre 2021

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique Sorain, et le président de la Polynésie française, Edouard Fritch ont signé le 14 octobre, une convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023.

Après avoir contribué à l'équilibre du régime de solidarité (RSPF), de 1993 à 2007 puis de 2015 à 2020, et permis ainsi aux populations fragiles de bénéficier d'une protection sociale, l'État, à la demande du Pays, oriente aujourd'hui son soutien vers l'amélioration de la prise en charge des patients, en favorisant l'accès et la qualité de l'offre de soins aux populations des îles éloignées.

La signature de la convention Santé va permettre aux patients polynésiens atteints de cas complexes de cancer de bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale.

De même, la santé des populations des îles éloignées est particulièrement prise en compte puisque des crédits sont prévus pour l'acquisition de nouveaux équipements des centres de soins et le développement de la télémédecine. Enfin, l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux aux côtés des personnels de santé locaux renforcera la qualité des soins proposés aux patients.

Ainsi, cette convention 2021-2023 prévoit de :

- renforcer les ressources humaines du CHPF et de la direction de la santé en poursuivant la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent une douzaine d'assistants spécialistes, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF ;
- soutenir la filière oncologie, dans la continuité de la convention 2017-2019 relative au financement par l'État de la prise en charge des patients atteints de cancer. Ainsi, de futures actions de coopération et de participation entre le CHPF et le CHU de Bordeaux seront mises en œuvre en collaboration avec l'Institut du Cancer de Polynésie française, nouvellement créé ;
- mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées ;
- permettre aux étudiants polynésiens en médecine de revenir au *fenua* pour y effectuer un service sanitaire dans un établissement scolaire ou un stage d'été dans un établissement de santé.

Enfin, l'État continue d'apporter un appui financier concret de 955 millions FCFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays. Au total, entre 2021 et 2023, le soutien annuel de l'État est évalué à 1,6 milliard de FCFP.

En contrepartie de l'appui de l'État à la politique de santé, le Pays s'engage à réduire d'ici le 1^{er} janvier 2024 de 50% les tarifs des soins facturés par le CHPF aux non-ressortissants de la CPS afin de tendre progressivement vers un alignement des tarifs pratiqués aux assurés de la CPS.

Grâce à la signature de cette convention, l'État et le Pays confirment leur partenariat pour la mise en œuvre de la politique de santé en Polynésie française et le déploiement du schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.





La Présidence
de la Polynésie française

Une coopération opérationnelle entre le CHPF et la Direction de la santé, le

CHU de Bordeaux et l'université de Bordeaux

24 février 2022

La haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique Sorain, et le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, ont signé ce jeudi 24 février, la convention de mise en œuvre de la convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023, signée en octobre 2021.

Les partenaires participaient à la cérémonie de signature en visioconférence depuis Bordeaux.

La convention permet notamment :

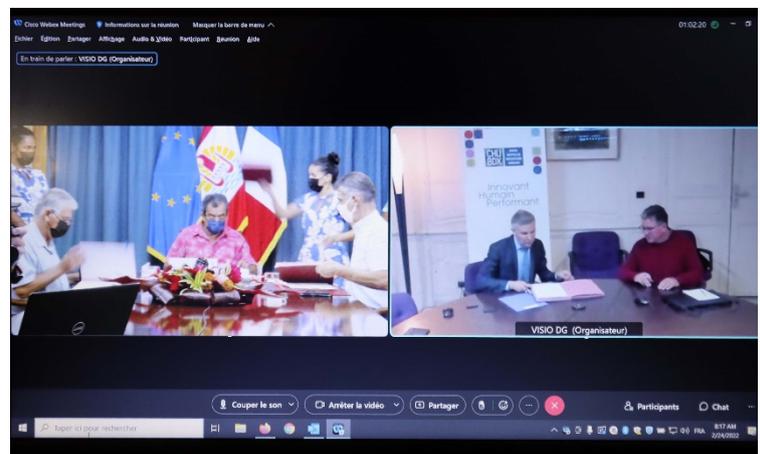
- **aux patients polynésiens** atteints de cas complexes de cancer de bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale.
- **aux professionnels de santé** du CHPF et la direction de la santé de :
 - bénéficier de l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients,
 - être appuyés par la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent six assistants spécialistes par an, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF et de la direction de la santé,
 - mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées,
- **aux étudiants** en médecine, odontologie et pharmacie, issus de l'Université de Polynésie française, de revenir au *fenua* pour y effectuer un service sanitaire pendant 3 semaines (une trentaine d'étudiants par an) ou un stage d'été allant jusqu'à 1 mois (74 étudiants par an) dans un établissement de santé, médico-social, établissement scolaire ou entreprises.

La convention prévoit également l'appui du CHU de Bordeaux pour la mise en place de formations d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire et en anesthésie dont les stages seront réalisés sur le *fenua*.

Enfin, la convention acte le principe d'une mission d'appui pour le développement de la télésanté en Polynésie française.

Ces actions concrètes viennent compléter l'appui financier de 955 millions FCFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays. Au total, entre 2021 et 2023, le soutien annuel de l'État est évalué à 1,6 milliard de FCFP.

Ainsi, après avoir contribué à l'équilibre du régime de solidarité (RSPF), de 1993 à 2007 puis de 2015 à 2020, et permis aux patients inscrivant leur parcours de soins dans la filière oncologie de bénéficier de financements à hauteur de 716 millions FCFP entre 2017 et 2019, l'État et ses structures nationales de santé confirment leur soutien à la mise en œuvre de la politique de santé de la Polynésie française et à l'amélioration de la prise en charge des patients.



Santé : une coopération opérationnelle entre le CHPF et la Direction de la santé, le CHU de Bordeaux et l'université de Bordeaux

Mise à jour le 24/02/2022

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique SORAIN, et le Président de la Polynésie française, Edouard FRITCH, ont signé le 24 février 2022, la convention de mise en œuvre de la convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023, signée en octobre 2021. Les partenaires participaient à la cérémonie de signature en visioconférence depuis Bordeaux.



La convention permet notamment :

- **aux patients polynésiens** atteints de cas complexes de cancer de bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale.
- **aux professionnels de santé** du CHPF et de la direction de la santé de :
 - bénéficier de l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients,
 - être appuyés par la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent six assistants spécialistes par an, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF et de la direction de la santé,
 - mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées,
- **aux étudiants** en médecine, odontologie et pharmacie, issus de l'Université de Polynésie française, de revenir au *fenua* pour y effectuer un service sanitaire pendant 3 semaines (une trentaine d'étudiants par an) ou un stage d'été allant jusqu'à 1 mois (74 étudiants par an) dans un établissement de santé, médico-social, établissement scolaire ou entreprises.

La convention prévoit également l'appui du CHU de Bordeaux pour la mise en place de formations d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire et en anesthésie dont les stages seront réalisés sur le *fenua*.

Enfin, la convention acte le principe d'une mission d'appui pour le développement de la télésanté en Polynésie française.

Ces actions concrètes viennent compléter l'appui financier de 955 millions FCFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays. Au total, entre 2021 et 2023, le soutien annuel de l'État est évalué à 1,6 milliard de FCFP.

Ainsi, après avoir contribué à l'équilibre du régime de solidarité (RSPF), de 1993 à 2007 puis de 2015 à 2020, et permis aux patients inscrivant leur parcours de soins dans la filière oncologie de bénéficier de financements à hauteur de 716 millions FCFP entre 2017 et 2019, l'État et ses structures nationales de santé confirment leur soutien à la mise en œuvre de la politique de santé de la Polynésie française et à l'amélioration de la prise en charge des patients.

Coopération de la santé polynésienne avec Bordeaux, **Tahiti Infos** c'est signé

Rédigé par Antoine Samoyeau le Jeudi 24 Février 2022 à 17:10

Tahiti, le 24 février 2022 – Quatre mois après la signature de la convention santé Etat-Pays à 1,6 milliard de Fcfp, Édouard Fritch et Dominique Sorain ont signé jeudi en visioconférence avec Bordeaux la mise en œuvre "opérationnelle" de l'accord en faveur des patients atteints de cancer, des professionnels de santé et des étudiants locaux.

Le président Édouard Fritch et le haut-commissaire Dominique Sorain ont signé jeudi une convention "en visioconférence" avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) et l'université de Bordeaux pour acter la partie "coopération opérationnelle" de la convention santé État-Pays à 1,6 milliard de Fcfp par an signée en octobre dernier. Outre l'appui financier de 955 millions de Fcfp pour des "investissements et frais de fonctionnement" pour la politique de santé du Pays, ce volet plus concret de la convention permet trois principales avancées au fenua.

Premièrement, les patients polynésiens atteints de cas complexes de cancer pourront bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale. Deuxièmement, les professionnels de santé du Centre hospitalier et de la direction de la santé pourront bénéficier de l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients ; être appuyés par la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent six assistants spécialistes par an, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF et de la direction de la santé ; et mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées. Troisièmement, les étudiants en médecine, odontologie et pharmacie, issus de l'Université de la Polynésie française pourront revenir au fenua pour y effectuer un service sanitaire pendant trois semaines –une trentaine d'étudiants par an– ou un stage d'été allant jusqu'à un mois –74 étudiants par an– dans un établissement de santé, médico-social, établissement scolaire ou entreprises.

La convention prévoit également l'appui du CHU de Bordeaux pour la mise en place de formations d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire et en anesthésie dont les stages seront réalisés sur le fenua. Enfin, elle acte le principe d'une "mission d'appui pour le développement de la télésanté en Polynésie française".





Santé : le CHPF et la direction de la Santé concluent un partenariat avec le CHU et l'université de Bordeaux

COMMUNIQUE - Grâce à ce partenariat, les praticiens locaux pourront entre autres profiter de l'expérience de leurs confrères du CHU de Bordeaux. Les Polynésiens atteints de cancers complexes profiteront également d'un meilleur suivi.

Publié le 24/02/2022 à 14:48 - Mise à jour le 24/02/2022 à 14:48

Le haut-commissaire, Dominique Sorain, et le président du Pays, Edouard Fritch, ont signé la convention de mise en œuvre de la convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023, signée en octobre 2021. Les partenaires ont participé à la cérémonie de signature en visioconférence depuis Bordeaux.

La convention permet notamment aux patients polynésiens atteints de cas complexes de cancer de bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale. Elle permettra également aux professionnels de santé du CHPF et de la direction de la santé de :

- bénéficier de l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients ;
- être appuyés par la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent six assistants spécialistes par an, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF et de la direction de la santé ;
- mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées.

Autre point prévu par la convention : les étudiants en médecine, odontologie et pharmacie, issus de l'Université de Polynésie française, pour revenir au fenua pour y effectuer un service sanitaire pendant 3 semaines (à raison d'une trentaine d'étudiants par an) ou un stage d'été allant jusqu'à 1 mois (soit 74 étudiants par an) dans un établissement de santé, médico-social, établissement scolaire ou entreprises.

La convention assure également l'appui du CHU de Bordeaux pour la mise en place de formations d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire et en anesthésie dont les stages seront réalisés sur le fenua.

Enfin, la convention acte le principe d'une mission d'appui pour le développement de la télésanté en Polynésie française.

Ces actions prévues par la convention viennent compléter l'appui financier de 955 millions FCFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays. Au total, entre 2021 et 2023, le soutien annuel de l'État est évalué à 1,6 milliard de FCFP.

[E.T avec communiqué de la Présidence](#)



outremers 360° Santé : L'Hôpital de Polynésie signe un partenariat avec l'Université de Bordeaux

by Luc Laverdure

Jean-Tenahe FAATAU 25/02/2022

L'État s'était engagé, en octobre, à offrir à la Polynésie de meilleurs relais dans l'Hexagone en matière de santé. Une convention a été signée ce matin avec l'université de Bordeaux qui devrait aider le Centre hospitalier de Polynésie (CHPF) dans la prise en charge des patients, la formation du personnel et l'accueil des étudiants. Un sujet de notre partenaire Radio 1 Tahiti.

Le président Édouard Fritch et le haut-commissaire Dominique Sorain étaient réunis ce matin pour une cérémonie de signature en visioconférence. De l'autre côté de l'écran, les responsables de l'université de Bordeaux. Un établissement bien connu des Polynésiens : sa faculté de médecine, qui accueille beaucoup d'étudiants ultramarins, avait renouvelé en décembre sa convention avec l'UPF sur la formation de futurs médecins.

Cette nouvelle convention, qui s'inscrit dans la lignée de l'accord de soutien de l'État à la Polynésie en matière de santé, signé en octobre, fait encore une fois mention des étudiants. Les Polynésiens se préparant à être médecins, dentistes ou pharmaciens dans la cité girondine pourront notamment revenir en Polynésie pendant leur cursus pour effectuer un service sanitaire ou un stage d'été.

Mais surtout, cette nouvelle convention vise à améliorer la prise en charge des patients polynésiens. Notamment ceux qui sont « atteints de cas complexes de cancer » qui pourront, grâce à un partenariat plus appuyé entre les spécialistes du CHPF et de l'Hexagone, « bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité ». Le CHU de Bordeaux devrait aussi aider le CHPF et la direction de la Santé à former son personnel, « pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients », et à compléter ses équipes.

Une cinquantaine d'internes en médecine devraient être mis à disposition tous les ans, « auxquels s'ajoutent six assistants spécialistes par an », sélectionnés en fonction des besoins de Polynésie. Enfin, la convention prévoit « une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées », un point déjà évoqué lors de la convention cadre d'octobre dernier.

Charlie René pour Radio 1 Tahiti.



Le CHU de Bordeaux, partie prenante à la politique de santé en Polynésie

25 février 2022

Le haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique Sorain, et le président de la Polynésie française, Edouard Fritch, ont signé le 24 février 2022, une convention de mise en œuvre de la convention relative au soutien de l'État à la politique de santé en Polynésie française pour la période 2021-2023, signée en octobre 2021.

Les patients polynésiens atteints de cas complexes de cancer pourront ainsi bénéficier de traitements de pointe et de meilleure qualité grâce à un partenariat rapproché entre les spécialistes du CHPF et ceux de France hexagonale.

Les professionnels de santé du CHPF et la direction de la santé vont également pouvoir tirer de l'expérience des praticiens du CHU de Bordeaux pour renforcer la qualité des soins proposés aux patients, être appuyés par la mise à disposition annuelle d'une cinquantaine d'internes en médecine, auxquels s'ajoutent six assistants spécialistes par an, sélectionnés en fonction des besoins du CHPF et de la direction de la santé ou encore mettre en place une formation à la gestion des urgences pour les soignants exerçant dans les structures médicales des îles éloignées,

Quant aux étudiants en médecine, odontologie et pharmacie, issus de l'Université de Polynésie française, ils pourront revenir au *fenua* pour y effectuer un service sanitaire pendant trois semaines (une trentaine d'étudiants par an) ou un stage d'été allant jusqu'à un mois (74 étudiants par an) dans un établissement de santé, médico-social, établissement scolaire ou entreprises.

La convention prévoit également l'appui du CHU de Bordeaux pour la mise en place de formations d'infirmiers spécialisés en bloc opératoire et en anesthésie dont les stages seront réalisés sur le *fenua*.

Enfin, la convention acte le principe d'une mission d'appui pour le développement de la télésanté en Polynésie française.

Ces actions concrètes viennent compléter l'appui financier de 955 millions FCFP par an pour des investissements et frais de fonctionnement liés à la politique de santé du Pays. Au total, entre 2021 et 2023, le soutien annuel de l'État est évalué à 1,6 milliard de FCFP.

Ainsi, après avoir contribué à l'équilibre du régime de solidarité (RSPF), de 1993 à 2007 puis de 2015 à 2020, et permis aux patients inscrivant leur parcours de soins dans la filière oncologie de bénéficier de financements à hauteur de 716 millions FCFP entre 2017 et 2019, l'État et ses structures nationales de santé confirment leur soutien à la mise en œuvre de la politique de santé de la Polynésie française et à l'amélioration de la prise en charge des patients.

source: Etat



Visite du ministre de la santé à Bordeaux



Parcours de soins, innovations et avenir des étudiants : le ministre de la Santé

visite le CHU de Bordeaux

17 mai 2022

Le Dr Jacques Raynal, ministre de la Santé en charge de la prévention, au cours de sa mission en métropole, s'est rendu à Bordeaux pour rencontrer les principaux responsables du CHU Raymond Pellegrin.

Un accueil et une réunion au niveau de la Direction a été organisée avec Mr Yann Bubien, directeur général du CHU et Mme Fazi- Leblanc – directrice générale adjointe.

Plusieurs rencontres sur des thèmes intéressant la Polynésie ont été discutées.

Une première réunion ayant trait à l'éducation thérapeutique et au parcours de soins avec la présentation du parcours de soins des malades « chroniques » a été animée par le docteur Marianne Lafitte et monsieur Luc Durand. Ont ainsi été mis en place 23 programmes en 2010, 55 programmes d'éducatons thérapeutiques en 2022, et 21 programmes concernent les CHU partenaires. La coordination de ces programmes est assurée par le CHU de Bordeaux. Une innovation pourrait intéresser les services de santé de Polynésie : la « e-ETP » qui consiste en un télésuivi des malades chroniques... une plateforme de télésanté est en création avec la création d'une application numérique destinée au patient.

Le Dr Francesco Salvo a présenté un sujet qui tend à prendre de plus en plus d'importance pour la sécurité des patients et malades : la pharmacovigilance et l'addictovigilance. En Polynésie française, la mise en place d'une telle activité ayant pour intérêt la sécurité des soins et la lutte contre les addictions, va nécessiter la rédaction de textes de loi spécifique par l'ARASS sous l'égide du ministère de la Santé en charge de la prévention.

Ces sujets feront l'objet d'une mission des personnes concernées du CHU de Bordeaux au cours du troisième trimestre 2022.

Le Dr Jacques Raynal a ensuite visité les services de maladies infectieuses. Au cours d'une rencontre avec le Pr Didier Neau et le Dr Arnaud Desclaux du service des maladies infectieuses a été évoqué le thème de l'antibiorésistance, sujet qui devient important du fait de la difficulté grandissante générée par la résistance de certaines bactéries aux traitements par des antibiotiques.

Il semble important de pouvoir disposer en Polynésie d'un centre de référence qui pourrait avoir une audience régionale (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, etc.).

Ce centre servirait d'appui à la prévention de l'antibiorésistance dans le Pacifique. Il s'agit d'une question majeure, selon l'OMS, qui signale un usage trop important d'antibiotiques de façon générale dans le monde.

La journée de visite du CHU de Bordeaux s'est terminée par une rencontre à l'Université avec les étudiants « polynésiens » inscrits dans les filières de santé.

Au cours d'une première réunion devant une centaine d'étudiants dans les premières années, le Dr Jacques Raynal a procédé à une présentation du système de prise en charge de la santé en Polynésie et de ses structures administratives : ARASS, direction de la santé, le CHPF et le système libéral. De nombreuses questions d'ordre pratique ont été posées et les étudiants ont montré leur intérêt pour la Polynésie française.

Dans un deuxième temps, s'est tenue une rencontre avec une cinquantaine d'étudiants en fin de parcours d'études issus de l'Université de Polynésie française et dans différentes filières : médicale, odontologique, pharmaceutique, biologique. Ici également ont été traitées des questions ayant trait aux conditions du retour en Polynésie française, aux éventuelles conditions de conventionnement avec l'organisme de prise en charge qu'est la CPS, ou aux conditions d'accès à la fonction publique.

Le professeur DUBUS a accompagné le ministre tout au long des visites



Photographies du collège Santé de l'Université de Bordeaux



Tahiti, le 18 mai 2022 - E-ETP, antibiorésistance, addictovigilance : Plusieurs pistes d'amélioration du système de santé polynésien ont été abordées par le ministre de la Santé, Jacques Raynal, lors d'entretiens au Centre hospitalier universitaire de Bordeaux, en début de semaine.

Le ministre de la Santé en charge de la prévention a rencontré les principaux responsables du Centre hospitalier universitaire (CHU) Raymond Pellegrin de Bordeaux, lors de sa mission en métropole. Le Dr Jacques Raynal a ainsi pu aborder de nombreux thèmes intéressant la Polynésie. Notamment une innovation qui pourrait améliorer le fonctionnement des services de santé du fenua : la "e-ETP". Il s'agit d'une solution permettant un télé-suivi des malades chroniques... Au CHU de Bordeaux, une plateforme de télé-santé est en création qui prévoit une application numérique destinée au patient.

Pharmacovigilance

Le Dr Francesco Salvo a présenté un sujet qui tend à prendre de plus en plus d'importance pour la sécurité des patients et malades : la pharmacovigilance et l'addictovigilance. En Polynésie française, la mise en place d'une telle activité ayant pour intérêt la sécurité des soins et la lutte contre les addictions, nécessitera la rédaction d'une réglementation spécifique. Ces deux sujets doivent faire l'objet d'une mission à Tahiti, en partenariat CHU de Bordeaux au cours du troisième trimestre 2022.

Jacques Raynal a ensuite visité les services de maladies infectieuses du CHU de Bordeaux. Au cours d'une rencontre avec le Pr Didier Neau et le Dr Arnaud Desclaux du service des maladies infectieuses, il a abordé le thème de l'antibiorésistance. Ce sujet devient important du fait de la difficulté grandissante générée par la résistance de certaines bactéries aux traitements par des antibiotiques. A ce titre, le projet de disposer en Polynésie d'un centre de référence qui pourrait avoir une audience régionale (Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, etc.) est apparu pertinent. Ce centre servirait d'appui à la prévention de l'antibio-résistance dans le Pacifique. Il s'agit d'une question majeure, selon l'OMS, qui signale un usage trop important d'antibiotiques de façon générale dans le monde.





Le ministre de la Santé visite l'Institut Bergonié, centre de lutte anti-cancer du réseau Unicancer

16 mai 2022

Le ministre de la Santé, en charge de la Prévention, Jacques Raynal, a rencontré les responsables du centre de lutte anticancer (CLCC) mené par le directeur général François-Xavier Mahon, à l'Institut Bergonié, à Bordeaux, ce vendredi.

La rencontre s'est déroulée en présence du directeur général adjoint, Nicolas Portolan, de la pharmacienne et présidente de la Commission Médicale d'Établissement, Catherine Donamaria, de la spécialiste de chirurgie gynécologique et directrice des affaires médicales, Christine Tunon De Lara, du directeur de la Recherche, Pierre Soubeyran, et du directeur des affaires financières du Centre, Nicolas Degand.

La Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer *Unicancer* était également représentée par sa déléguée générale, Sophie Beaupère, et son directeur de cabinet et de la communication, Michaël Canovas.

L'institut Bergonié en Nouvelle Aquitaine est l'un des CLCC appartenant à la vingtaine de centres du réseau *Unicancer*. C'est un établissement de premier plan pour les patients atteints de cancers, et joue le rôle de référent dans la prise en charge de certains de ces cancers : cancers du sein, cancers gynécologiques, cancers digestifs ou encore la prise en charge des sarcomes.

En 2020 Bergonié a obtenu le label « lieu de Santé Promoteur de Santé » (LSPS) et rejoint ainsi un réseau International de prévention et promotion de la santé.

Le ministre, Jacques Raynal, a participé à une réunion de direction permettant de renforcer les liens de l'Institut du cancer de Polynésie française (ICPF), avec l'Institut Bergonié dans le cadre du Réseau *Unicancer*.

Ce partenariat s'exprime particulièrement dans le cadre de la création du nouveau laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie de Polynésie française. Une aide technique, mais également en termes de ressources humaines sous l'égide du Dr Gaëtan MaGrogan, anatomo-cyto-pathologiste. En effet, des praticiens viendront au dernier trimestre de 2022 en Polynésie, pour renforcer les ressources humaines du service du CHPF.

Au cours de ces entretiens, le partenariat a été abordé dans le cadre d'une unité d'actions des différents CLCC, mais également d'aide à la conception technique de l'ICPF et du futur laboratoire d'anatomo-cyto-pathologie du Fenua.



Université de Polynésie française et Université de Bordeaux



Première année de médecine validée pour 40 étudiants du fenua

Publié le 26/06/2016 à 15:09 - Mise à jour le 26/06/2016 à 15:09 Rédaction web

En raison du numerus clausus attribué à l'université de la Polynésie française, sur les 152 étudiants à avoir suivi leur première année de PACES en 2015/2016, seuls 40 ont été admis au concours.

Lundi après-midi, les lauréats se sont réunis à l'UPF pour émettre leurs vœux de poursuite d'études et opter, en fonction des places disponibles, pour les métiers de la santé de leur choix. Comme le veut la tradition, cette cérémonie s'est déroulée dans une ambiance festive et haute en couleurs. C'est vêtu de leur plus beaux costumes que les étudiants ont émis leurs vœux.

19 d'entre eux poursuivront leurs études de médecine, les autres s'orienteront vers des métiers d'odontologie, de pharmacie, de kinésithérapie, de psychomotricité, d'ergothérapie, d'électroradiologie ou de sage-femme. Conformément à une convention inter-universitaire, ils suivront tous leurs cursus à l'université de Bordeaux, exception faite des futur(e)s sages-femmes, qui poursuivront leurs études sur le territoire.





Ambiance bal masqué pour la cérémonie des étudiants du PACES

Publié le 18/06/2017 à 15:09 - Mise à jour le 18/06/2017 à 15:09 Rédaction web

Après le bachotage et l'attente stressante des résultats, place aux festivités ! La cérémonie d'acceptation des étudiants en médecine qui ont passé avec succès le PACES s'est déroulée aujourd'hui. Près de 121 étudiants ont passé ce concours mais seuls 42 d'entre eux ont été acceptés. Ils peuvent maintenant choisir leur spécialité selon les résultats obtenus : médecine, pharmacie, chirurgie etc....

Ces lauréats poursuivront leurs cursus à l'université de Bordeaux, sauf pour huit d'entre eux qui intégreront l'Institut de formation des professions de santé Mathilde Frébault

Tous les ans, plus d'une centaine d'étudiants s'inscrivent à cette formation. La promotion 2016-2017 a vu 19 étudiants admis à poursuivre leurs études en médecine, 4 en odontologie, 3 en pharmacie et 8 en maïeutique. Par ailleurs, 2 étudiants ont choisi la masso-kinésithérapie et 2 la psychomotricité.





PACES : du tutorat pour mettre toutes les chances de son côté

Publié le 19/08/2018 à 13:12 - Mise à jour le 19/08/2018 à 13:12 Rédaction web (Interview : Sophie Guébel)

Le Tutorat Santé Tahiti existe depuis 3 ans. Il a été mis en place à l'initiative de professeurs de l'Université et du Tutorat Santé Bordeaux. Le but ? Soutenir les étudiants en Première année commune aux études de santé (PACES) et les aider à réussir.

> Seulement 19 places en médecine pour les Polynésiens

En Polynésie seule l'année de PACES est proposée. À la fin de cette année, un concours d'entrée en médecine. Seules 19 places sont disponibles pour les candidats polynésiens. Cette année, ils sont 160 à tenter leur chance. Alors pour y parvenir, 60 d'entre eux ont décidé de s'inscrire au tutorat santé.

Auparavant, le tutorat qui existe depuis 1994 à Bordeaux, se faisait à distance pour les étudiants polynésiens. Depuis trois ans, ils peuvent suivre les cours sur les bancs de l'UPF. Et ce tutorat est entièrement gratuit.

> Une prérentrée

Ce lundi matin, une prérentrée du tutorat était organisée pour permettre aux nouveaux de se familiariser avec les matières et le programme. Davy Sacault a fait deux années de PACES. Il est aujourd'hui en 3e année de médecine à Bordeaux. En ce moment en Polynésie, il est allé à la rencontre des nouveaux étudiants. *“Depuis l'année dernière, ce sont les Tahitiens qui se chargent du tutorat ici. On arrive à mieux adapter le programme et les QCM. On envoie tout par internet, via une plateforme. (...) Cette année c'est la première fois qu'on fait une prérentrée. On va donner de petits cours pour qu'ils puissent aborder la rentrée plus sereinement avec des notions et tout. Après dans l'année, vu qu'on n'est pas là, on va quand même leur donner pas mal de colles en ligne. Ils peuvent aussi nous contacter par mail.”*

Les cours sont hébergés par l'Université de la Polynésie française. Les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'à la mi-septembre.



167 inscrits au PACES, 34 places offertes pour poursuivre en seconde année

14 juin 2019

Au terme de leur 1^{ère} année de PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) à l'université de la Polynésie française, les étudiants classés parmi les 167 étudiants de la promotion 2018/2019 ont émis leurs vœux de poursuite d'études.

Du fait du numerus clausus attribué à l'université de la Polynésie française et en fonction de leur choix, les étudiants lauréats ont opté pour différents métiers de la santé à l'occasion de la séance d'acceptation qui s'est déroulée le 13 juin 2019 en amphi A3 de l'UPF.

Poursuite d'études en métropole

Conformément à une convention interuniversitaire, les lauréats sont amenés à poursuivre leur cursus à l'université de Bordeaux pour médecine, odontologie, pharmacie, kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie, manipulateur en électro-radiologie médicale. L'école de sage-femme se trouve quant à elle à Tahiti.

La Première Année Commune aux Etudes de Santé est une formation d'excellence proposée à l'UPF en partenariat avec l'université de Bordeaux pour préparer les concours d'accès en deuxième année d'études du domaine de la santé ou de filières paramédicales.

Sur les 167 inscrits au 1er janvier 2019, le nombre de places proposées pour la poursuite d'études en deuxième année s'établit de la manière suivante:

19 en médecine (inchangé depuis 2012) pour 107 candidats inscrits au concours

4 en odontologie (inchangé depuis 2008) pour 40 candidats inscrits au concours

2 en maïeutique (sages-femmes)(numerus clausus diminué cette année) pour 21 candidats inscrits au concours

3 en pharmacie (inchangé depuis 2012) pour 46 candidats inscrits au concours

2 en masso-kinésithérapie (inchangé depuis 2004) pour 28 candidats inscrits au concours

2 en ergothérapie (inchangé depuis 2004) pour 10 candidats inscrits au concours

2 en psychomotricité (inchangé depuis 2004) pour 9 candidats inscrits au concours

Source: Université de la PF





Les études de médecine s'ouvrent à d'autres profils

Publié le 13/01/2020 à 17:04 - Mise à jour le 14/01/2020 à 15:54 - Esther Cunéo et Esther Parau-Cordette

Vaiana Hargous

L'heure de faire ses vœux sur Parcours Sup approche à grand pas pour les lycéens, avec une nouveauté cette année pour les candidats en médecine. En effet, la réforme des études de santé signe non seulement la fin du redoutable concours de la Paces (première année commune aux études de santé), mais aussi du numerus clausus. L'Université de la Polynésie française propose à la place une première année de licence Science de la vie avec accès santé.

17 ans après son lancement à Tahiti, la première année commune aux études de santé (Paces) prend fin. Du moins en théorie. Car si le concours ultra sélectif disparaît au profit du contrôle continu, le nombre de places reste soumis à la capacité d'accueil de l'Université de la Polynésie française (UPF). Soit 19 places, et un petit bonus pour l'année de transition.

“Jusque-là en médecine, nous avions 19 places, explique Marina Demoy-Schneider, vice-présidente en charge de la formation à l'UPF. Et pour l'année 2020-2021, nous aurons 22 places réparties entre les redoublants de la Paces et les nouveaux étudiants de la L1 accès santé.”

C'est-à-dire la première année de licence avec accès aux études de santé (LAS). Ainsi, 30 crédits des matières enseignées ici sont quasiment les mêmes qu'en Paces. Le reste étant consacré à une discipline dite “mineure”. Il s'agit en l'occurrence de “science de la vie” à l'UPF. Pour les profils plus littéraires, le campus partenaire de Bordeaux offre deux formules supplémentaires.

“On ne peut pas proposer plusieurs licences accès santé, parce qu'on n'a pas les mêmes moyens, souffle Marina. Celle qui était la plus judicieuse était la licence Science de la vie. Mais à Bordeaux, ils ont aussi une licence Droit accès santé, une licence Sciences humaines et sociales accès santé. Ça veut dire que dans cette licence sciences humaines et sociales accès santé, il va y avoir des étudiants qui auront fait un cursus littéraire au lycée, ce qu'il n'y avait pas, ou vraiment très peu jusqu'à présent.”

En cas d'échec en L1, tout n'est pas perdu. L'étudiant peut toujours poursuivre sa licence dans la discipline “mineure”, c'est-à-dire en Science de la vie, en Droit, ou en Sciences humaines et sociales.

“Si, à l'issue de la L1 sciences de la vie accès santé ils n'ont pas été lauréats pour poursuivre leurs études de médecine à Bordeaux, ils pourront aller en L2 qui sera alors une L2 accès santé et pourront retenter leur chance, poursuit la vice-présidente en charge de la formation et de la vie universitaire. Ils pourront repasser les modules santé, tout en ayant acquis des crédits européens : c'est le système des ECTS. S'ils sont lauréats au bout de la deuxième fois, c'est tout bon pour eux, ils auront mis deux ans.”

Si toutefois ils ne décrochent pas de place en médecine au terme de la deuxième année, “ils pourront quand même accéder à la troisième année de licence, et là ils auront déjà acquis tout ce qu'il y a en première année et en deuxième année, donc ils n'auront pas de retard par rapport aux autres” précise la responsable.

“Le champ des possibles va donc être plus important. La majorité de nos étudiants qui réussissait au concours avait fait un bac S. Quelqu'un qui avait fait un cursus littéraire avait nettement moins de chance, pour ne pas dire quasiment pas de chance de réussir. Là le programme va être adapté, ça ne va pas être plus facile, mais ça va ouvrir un autre champ.”

Si l'objectif *in fine* est d'augmenter le nombre de médecins, la réforme permet surtout d'ouvrir le champ des possibles et faciliter la réorientation.

Notez cependant qu'à l'instar de la Paces pour l'année 2020-2021, seule la première année de licence science de la vie accès santé est disponible à l'UPF. Les étudiants qui auront obtenu leur place en seconde année d'études de santé poursuivront bien entendu leurs études à Bordeaux.





Une nouvelle licence Accès santé à l'UPF

Publié le 26/08/2020 à 16:43 - Mise à jour le 27/08/2020 à 8:14
Naea Bennett et Tauhiti Tauniua-Mu San

À Outumaoro, près de 200 étudiants en médecine ont effectué leur rentrée à l'université. Si le PACES, la première année commune des études de santé, était la seule filière disponible sur le fenua pour entrer en faculté de médecine, ce n'est désormais plus le cas. En effet, une nouvelle filière a vu le jour à l'UPF : la licence Accès santé (L.AS).

“C'est dans le cadre de la réforme des études de santé, où la PACES disparaît, c'est-à-dire que cette année encore, on a les redoublants de PACES 2019/2020, mais pour 2020/2021, nous n'avons que des primo-entrants en licence Accès santé” explique Marina Demoy-Schneider, vice-présidente en charge de la formation et de la vie universitaire.

Ces étudiants en licence Accès santé auront des enseignements santé équivalents à ceux de la PACES (première année commune aux études de santé) et des enseignements en commun avec la licence Sciences de la vie, et des épreuves à la fin du premier et du deuxième semestre. Les meilleurs d'entre-eux seront sélectionnés pour la deuxième année d'études de santé à Bordeaux.

Ceux qui ne seront pas lauréats la première année n'iront donc pas à Bordeaux, mais pourront continuer en deuxième année de licence Sciences de la vie, ce qui n'était pas le cas pour les PACES car ceux qui n'avaient pas le concours redoublaient en PACES, et ils redoublaient même s'ils avaient la moyenne. Alors que si les étudiants ont la moyenne en licence Accès santé, ils pourront aller en deuxième année et auront ainsi une deuxième et ultime chance pour se présenter aux épreuves de santé s'ils auront acquis les nouvelles compétences et connaissances de la deuxième année de la licence Sciences de la vie.

La mise en place de cette nouvelle licence permet donc aux étudiants d'avoir une porte de sortie et une reconnaissance des années d'études effectuées. Ils peuvent s'orienter vers la médecine, mais aussi vers l'odontologie, la pharmacie et vers la maïeutique. Seuls les étudiants lauréats pour la maïeutique resteront à l'école de sage-femmes de Papeete.





Étude de santé : signature d'une convention entre l'UPF et l'Université de Bordeaux

C'est une bonne nouvelle pour les médecins en herbe du fenua. L'UPF a signé ce mercredi matin une nouvelle convention avec l'Université de Bordeaux. De quoi garantir une place pour les jeunes polynésiens en faculté de médecine de Bordeaux, après avoir validé leur première année "accès aux études de santé" à Tahiti.

Publié le 08/12/2021 à 15:25 - Mise à jour le 10/12/2021 à 9:24

Depuis l'année dernière et la réforme des études de santé, le concours ultra sélectif de la Paces a disparu au profit du contrôle continu. Et en Polynésie, seule la première année de licence "Sciences de la vie" avec accès santé est disponible

L'établissement a signé ce mercredi matin une convention avec l'Université de Bordeaux. Elle permet aux jeunes polynésiens d'intégrer la faculté de médecine de Bordeaux en deuxième année, après avoir validé leur première année à Tahiti.

"Sur ce genre de formation qui sont très très sélectives, beaucoup ne réussissent pas. Donc partir en métropole pour peut-être ne pas réussir à aller plus loin, c'est vraiment engager beaucoup de frais, beaucoup d'énergie, et puis de toute façon la première année de médecine c'est quelque chose qui demande beaucoup d'investissement personnel, de travail. Donc ils sont bien mieux ici avec leur famille, leur environnement familial et dans une petite université comme la notre. Donc il vaut mieux qu'ils fassent leur première année ici, et ceux qui réussissent continuent à Bordeaux", estime le président de l'UPF, Patrick Capolsini.

"Nous on est très très heureux de ce partenariat, se réjouit Pierre Dubus, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux et directeur du département des formations santé dans les DOM-TOM. Ça nous apporte des étudiants sérieux, motivés, de grande qualité. Ça nous permet d'échanger avec nos collègues de Polynésie française que sinon on ne connaîtrait pas et puis les étudiants qui arrivent enrichissent les étudiants bordelais. Donc il y a un certain équilibre qui a été trouvé au travers des 18 ans de partenariat dans la formation et je trouve que c'est vraiment un partenariat gagnant-gagnant. Un partenariat entre les deux établissements qui existe depuis 2003 et qui se poursuit avec les changements liés à la réforme. "



Rencontres, remises de médailles et distinctions

❖ Remises de médailles et distinctions :

« Remise de l'ordre de Tahiti Nui au Professeur Pierre Dubus » - 29/10/2018 – Lien : <https://www.presidence.pf/remise-de-lordre-de-tahiti-nui-au-professeur-pierre-dubus/>, consulté le 20/12/2021

« Remise des insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite au Docteur Grégory Detrun » - 03/11/2018 – Lien : <https://www.presidence.pf/remise-des-insignes-de-chevalier-de-lordre-national-du-merite-au-docteur-gregory-detrun/>, consulté le 20/12/2021

❖ Rencontres

« Le professeur Bernard Gay reçu au ministère de la santé » - 27/04/2018 – Lien : <https://tahiti86.rssing.com/chan-23218854/article23823-live.html>, consulté le 18/11/2022

« 13/01/2020 - Rencontre avec le Professeur Pierre DUBUS, Doyen de la faculté de médecine à l'Université de Bordeaux » - 13/01/2020 – Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Rencontre-avec-le-Professeur-Pierre-DUBUS-Doyen-de-la-faculte-de-medecine-a-l-Universite-de-Bordeaux>, consulté le 20/12/2021

« Le Président rencontre le Professeur de médecine, Pierre Dubus » - 14/01/2020 – Lien : <https://www.presidence.pf/le-president-rencontre-le-professeur-de-medecine-pierre-dubus/>, consulté le 20/12/2021

Remises de médailles et distinctions



Remise de l'ordre de Tahiti Nui au professeur Pierre Dubus

29 octobre 2018

Lors d'une cérémonie, organisée lundi midi, à la Présidence, le Président Edouard Fritch a élevé, le professeur des Universités et praticien Hospitalier, Pierre Dubus, au rang de chevalier de l'ordre de Tahiti Nui.

En tant que Directeur du département des formations de santé dans les DOM-TOM du collège des sciences de la santé de l'Université de Bordeaux depuis septembre 2013, le professeur Dubus a beaucoup œuvré pour la Polynésie, a indiqué le Président Edouard Fritch dans son allocution.

Le professeur Dubus a en effet maintenu et développé des liens forts entre la Polynésie et l'Université de Bordeaux, au cours des dernières années, a souligné le Président.

« Vous connaissez fort bien la Polynésie pour y être venu à de nombreuses reprises afin d'agrèer des terrains de stage et vous veillez notamment à la coordination du dispositif de la première année de médecine à l'Université de la Polynésie française. A ce jour, ce dispositif a permis de former plus de 300 jeunes Polynésiens aux métiers de la médecine », a également souligné le Président.

Allocution de Monsieur Edouard FRITCH, Président de la Polynésie française

Pierre Dubus Chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui Lundi 29 octobre 2018

Pierre DUBUS,

Vous êtes né le 13 février 1965, à Montpellier. Professeur des Universités, praticien hospitalier, vous êtes aujourd'hui doyen de la Faculté de médecine à l'université de Bordeaux. Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques depuis 2015, votre brillante carrière en médecine vous a mené plusieurs fois hors de France, pour des fréquentes missions à Madrid, en Espagne, pendant dix ans, mais aussi aux États-Unis. En tant que Directeur du département des formations de santé dans les DOM-TOM du collège des sciences de la santé de l'Université de Bordeaux depuis septembre 2013, vous avez aussi et surtout beaucoup œuvré pour la Polynésie. A ce titre, vous avez en effet maintenu et développé des liens forts entre la Polynésie et l'Université de Bordeaux. Cette volonté de rapprochement nous a permis de surmonter des moments difficiles pendant lesquelles les autorités bordelaises voulaient rompre tout accord avec le Centre hospitalier de Polynésie française suite au non-respect de certains engagements. Vous avez su à ce moment faire revenir tous les acteurs à la table des négociations afin de rétablir une cohésion qui a permis ensuite de déboucher sur le projet de nouvelle convention des internes et de rétablir la confiance entre la Polynésie et l'Université de Bordeaux. Vous connaissez fort bien la Polynésie pour y être venu à de nombreuses reprises afin d'agrèer des terrains de stage et vous veillez notamment à la coordination du dispositif de la première année de médecine à l'Université de la Polynésie française. A ce jour, ce dispositif a permis de former plus de 300 jeunes Polynésiens aux métiers de la médecine. Pour votre engagement et dévouement qui permettent à de jeunes Polynésiens de faire carrière dans la médecine, j'ai l'honneur de vous élever, Pierre Dubus au rang de chevalier dans l'ordre de Tahiti Nui.





Remise des insignes de chevalier de l'Ordre national du mérite au docteur Grégory Detrun

3 novembre 2018

Le docteur Grégory Detrun a été fait chevalier de l'Ordre national du mérite lors d'une cérémonie qui s'est déroulée, samedi soir, à la Présidence, en présence du Président Edouard Fritch.

Les insignes de chevalier de l'Ordre national du mérite ont été remis au docteur Detrun par Anne Boquet, haut-commissaire de la République en Polynésie française de 2005 à 2008, qui est actuellement de passage en Polynésie.

Cette distinction nationale est une reconnaissance pour les services que ce médecin a rendu à la santé en Polynésie française pendant près de 20 ans. Originaire du Nord de la France, diplômé de la faculté de médecine de Lille, le docteur Detrun est arrivé à Tahiti en 1998, à l'âge de 28 ans. Il a d'abord été interne dans le service de néphrologie et d'hémodialyse du centre hospitalier de Polynésie française, avant d'ouvrir son propre cabinet de médecine généraliste en 2005.

Conseiller technique à la commission santé de l'Assemblée de Polynésie française, de 2005 à 2006, il a œuvré pendant cette période sur plusieurs textes ayant fait évoluer le secteur de la santé en Polynésie française. Assesseur depuis 2008 à la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des médecins, désigné à partir de 2009 coordonnateur pédagogique de l'enseignement universitaire pour l'UFR de sciences médicales de Bordeaux, le docteur Detrun est aussi depuis 2016 membre du conseil d'administration de l'APURAD, l'association polynésienne pour l'utilisation du rein artificiel à domicile. Cette association est un véritable établissement de soin implanté à Tahiti et dans les îles avec 150 salariés et plus de 350 patients. Le docteur Detrun est également, depuis cette année, expert auprès de la Cour d'Appel de Papeete.

Profondément reconnaissant à la Polynésie française de son accueil, Gregory Detrun a souvent exprimé son souci de rendre à la Polynésie autant qu'elle lui a donné. Porté par une volonté de progrès, humaniste mais aussi pugnace, il a été distingué pour son engagement total et inlassable au service de la santé en Polynésie, a souligné Anne Boquet dans son allocution.



Rencontres

Tahiti Infos

Le professeur Bernard Gay reçu au ministère de la santé

PAPEETE, 27 avril 2018

Le ministre des solidarités et de la santé a reçu, vendredi matin, le Pr. Bernard Gay, professeur honoraire, et ancien directeur du département de médecine générale de l'université de Bordeaux.

Le Pr. Gay a effectué une mission d'une semaine pour assurer une formation de maître de stage pour les médecins des dispensaires et hôpitaux périphériques afin qu'ils puissent être habilités à encadrer des internes de médecine générale.

L'ancien directeur du département de médecine générale de l'université de Bordeaux a également visité les dispensaires et hôpitaux de Tahiti, Moorea et Raiatea afin de vérifier la qualité professionnelle de ces sites et de procéder à l'agrément de certaines structures en tant que lieux de stages pour les jeunes médecins en formation.

Cette mission s'inscrit dans une politique de santé du Pays visant à attirer les jeunes médecins à la pratique professionnelle dans les structures de santé publique de Polynésie. Cette stratégie testée depuis 5 ans dans trois centres expérimentaux de Tahiti, Moorea et Raiatea, a montré son efficacité, à travers le recrutement plus facile de jeunes médecins originaires ou non de Polynésie.

Cette politique de santé participe également à l'amélioration de la qualité du service rendu à la population à travers l'exigence professionnelle attendue de la part des médecins maîtres de stage et des structures accueillant les jeunes médecins en formation.



Rencontre avec le Professeur Pierre DUBUS, Doyen de la faculté de médecine à l'Université de Bordeaux

Mise à jour le 13/01/2020

M. Dominique SORAIN, Haut-commissaire de la République, s'est entretenu cet après-midi avec le Professeur Pierre DUBUS, Doyen de la faculté de médecine à l'Université de Bordeaux. Il était accompagné du Docteur Philippe DUPIRE, Chef de service Pharmacie du Centre hospitalier de la Polynésie française.

L'objectif de la mission du Professeur DUBUS en Polynésie française, qui se déroule du 12 au 21 janvier 2020, est de dresser un état des lieux de la convention prévoyant l'affectation des internes en Polynésie française. Le bilan de la convention signée en octobre 2018 entre l'État et la Polynésie française est considéré comme positif par l'ensemble des acteurs. Ce sont ainsi entre 50 et 60 internes qui sont affectés tous les ans au sein des services du centre hospitalier et de la Direction de la santé publique du Pays et qui viennent en renfort des praticiens hospitaliers.





Le Président rencontre le professeur de médecine, Pierre Dubus

14 janvier 2020

Le Président, Edouard Fritch, accompagné du ministre de la Santé, Jacques Raynal, a reçu, lundi à la Présidence, Pierre Dubus, professeur de médecine et doyen du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux.

Cette rencontre fait suite à la convention, signée entre le Pays et le CHU de Bordeaux, relative à la mise à disposition des internes hospitaliers auprès de la santé publique de Polynésie française. Cette entrevue aura donc permis au professeur Pierre Dubus de présenter une évaluation de cette première année de mise en œuvre de la convention.

Enfin, le professeur a présenté les nouvelles dispositions en vigueur pour entrer en formation médicale. Outre le PACES, d'autres filières universitaires peuvent mener à l'entrée aux métiers médicaux.



Mission INCa

- « Arrivée en Polynésie française d'une mission menée par l'Institut national du cancer » - 08-12-2021
– Lien : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Arrivee-en-Polynesie-francaise-d-une-mission-menee-par-l-Institut-national-du-cancer>, consulté le 20/12/2021
- « Une délégation de l'Institut National du cancer en mission au Fenua » - 09/12/2021 - Lien : <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/polynesie-francaise/une-delegation-de-l-institut-national-du-cancer-en-mission-aufenua-1176826.html>, consulté le 20/12/2021
- « Arrivée en Polynésie française d'une mission menée par l'Institut national du cancer » - 09/12/2021 – Lien : <https://outremers360.com/bassin-pacifique-appli/arrivee-en-polynesie-francaise-dune-mission-menee-par-linstitut-national-du-cancer>, consulté le 20/10/2022
- « L'institut national du cancer pour accompagner la Polynésie » - 08/12/2021 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/L-institut-national-du-cancer-pour-accompagner-la-Polynesie_a205660.html, consulté le 20/12/2021
- « Arrivée en Polynésie française d'une mission menée par l'Institut national du cancer » - 08/12/2021 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/arrivee-en-polynesie-francaise-dune-mission-menee-par-linstitut-national-du-cancer/>, consulté le 20/12/2021
- « Le Président rencontre la mission chargée de préparer l'Institut Polynésien du Cancer » - 14/12/2021 – Lien : <https://www.presidence.pf/le-president-rencontre-la-mission-chargee-de-preparer-linstitut-polynesien-du-cancer/>, consulté le 20/12/2021
- « La mission chargée de préparer l'Institut Polynésien du cancer dresse son bilan » - 14/12/2021 – Lien : <https://www.tntv.pf/tntvnews/polynesie/societe/la-missionchargee-de-preparer-linstitut-polynesien-du-cancer-dresse-son-bilan/>, consulté le 20/12/2021
- « La mission cancer bientôt au rapport » - 13/12/2021 – Lien : https://www.tahiti-infos.com/%E2%80%8BLa-mission-cancer-bientot-au-rapport_a205773.html, consulté le 20/12/2021
- « La mission de l'Institut national du cancer salue « l'ingéniosité » des soignants au fenua » - 13/12/2021 – Lien : <https://www.radio1.pf/la-mission-de-linstitut-national-du-cancer-salue-lingeniosite-des-soignants-au-fenua/>, consulté le 21/10/2022
- « Pas de fatalité dans le cancer » - 14/12/2021 – Lien : <https://www.tahitineews.co/pas-de-fatalite-dans-le-cancer/>, consulté le 08/11/2022



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrivée en Polynésie française d'une mission menée par l'Institut national du cancer

Mise à jour le 08/12/2021

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, M. Dominique SORAIN, a reçu aujourd'hui une délégation de l'Institut national du cancer (INCa). Annoncée par le Président de la République lors de sa venue en Polynésie française en juillet dernier, cette mission menée par l'Institut national du cancer sera présente sur le territoire du 8 au 13 décembre 2021.

La délégation est composée du Professeur Norbert IFRAH et de M. Thierry BRETON de l'Institut national du cancer (respectivement président et directeur général) ainsi que de trois représentants du CHU de Bordeaux (Mme Stéphanie FAZI-LEBLANC, directrice générale adjointe, Docteur François ROUANET, vice-président de la commission médicale d'établissement, neurologue et spécialiste en télémédecine, et Professeur Pierre DUBUS, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux).

Des rencontres sont prévues avec les partenaires institutionnels et privés spécialisés en oncologie : ministère de la santé, direction de la santé, ARASS, CHPF, acteurs de la prévention primaire et du dépistage ainsi qu'avec des médecins libéraux et une association de patients. Un déplacement à Nuku-Hiva est programmé afin de prendre en compte les problématiques des îles éloignées.

L'objectif de cette mission est d'apporter une expertise au gouvernement polynésien en termes d'actions de lutte contre les cancers, d'innovation scientifique, de structuration des dépistages, de soins et de recherche dans le cadre du futur institut polynésien du cancer. La mission permettra également d'identifier de manière concrète l'accompagnement opérationnel de l'État à la politique de lutte contre les cancers mise en œuvre par le Pays



polynésie 1

Une délégation de l'institut national du cancer en mission au fenua

ET avec communiqué HC • Publié le 9 décembre 2021 à 10h41

Une mission menée par l'institut national du cancer est présente sur le territoire du 8 au 13 décembre 2021. Elle avait été annoncée par le président de la République lors de sa venue en Polynésie en juillet dernier.

Une mission menée par l'institut national du cancer est actuellement présente sur le territoire du 8 au 13 décembre 2021. Mercredi, la délégation a été reçue par le haut-commissaire.

L'objectif de cette mission est d'apporter une expertise au gouvernement polynésien en termes d'actions de lutte contre les cancers, d'innovation scientifique, de structuration des dépistages, de soins et de recherche dans le cadre du futur institut polynésien du cancer. La mission permettra également d'identifier de manière concrète l'accompagnement opérationnel de l'État à la politique de lutte contre les cancers mise en oeuvre par le Pays.

Des rencontres sont prévues avec les partenaires institutionnels et privés spécialisés en oncologie : ministère de la Santé, Direction de la santé, ARASS, CHPF, acteurs de la prévention primaire et du dépistage, ainsi qu'avec des médecins libéraux et une association de patients.

Jusque dans les îles

Un déplacement à Nuku-Hiva est aussi programmé afin de prendre en compte les problématiques des îles éloignées.

La délégation est composée du professeur Norbert IFRAH et de Thierry BRETON de l'Institut national du cancer (respectivement président et directeur général) ainsi que de trois représentants du CHU de Bordeaux (Stéphanie FAZI-LEBLANC, directrice générale adjointe, du docteur François ROUANET, vice-président de la commission médicale d'établissement, neurologue et spécialiste en télé-médecine, et du professeur Pierre DUBUS, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux).



outremers 360° Arrivée en Polynésie française d'une mission menée par l'Institut national du cancer *by Luc Laventure*

Jean-Tenahe FAATAU - 09/12/2021

Le Haut-commissaire de la République en Polynésie française, Dominique Sorain, a reçu aujourd'hui une délégation de l'Institut national du cancer (INCa), indique un communiqué de Haut-commissariat. Annoncée par le Président de la République lors de sa venue en Polynésie française en juillet dernier, cette mission menée par l'Institut national du cancer sera présente sur le territoire du 8 au 13 décembre 2021.

La délégation est composée du Professeur Norbert Ifrah et de Thierry Breton de l'Institut national du cancer (respectivement président et directeur général) ainsi que de trois représentants du CHU de Bordeaux : Stéphanie Fazi-Leblanc, directrice générale adjointe, Docteur François Rouanet, vice-président de la commission médicale d'établissement, neurologue et spécialiste en télé-médecine, et Professeur Pierre Dubus, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux.

Des rencontres sont prévues avec les partenaires institutionnels et privés spécialisés en oncologie : ministère de la santé, direction de la santé, ARASS, CHPF, acteurs de la prévention primaire et du dépistage ainsi qu'avec des médecins libéraux et une association de patients. Un déplacement à Nuku-Hiva, dans l'archipel des Marquises, est programmé afin de prendre en compte les problématiques des îles éloignées.

L'objectif de cette mission est d'apporter une expertise au gouvernement polynésien en termes d'actions de lutte contre les cancers, d'innovation scientifique, de structuration des dépistages, de soins et de recherche dans le cadre du futur institut polynésien du cancer. La mission permettra également d'identifier de manière concrète l'accompagnement opérationnel de l'État à la politique de lutte contre les cancers mise en œuvre par le Pays.



Tahiti Infos

L'institut national du cancer pour accompagner la Polynésie

Rédigé par Julie Barnac le Mercredi 8 Décembre 2021 à 15:10

Tahiti, le 8 décembre 2021 – Une délégation de l'Institut national du cancer est arrivée mercredi en Polynésie où elle restera jusqu'au 13 décembre. Les membres de la délégation rencontreront les différentes institutions et partenaires privés et se déplaceront également aux Marquises. Leur mission a pour but d'apporter une expertise en termes d'actions de lutte contre les cancers, d'innovation ou encore de recherche dans le cadre du futur institut polynésien du cancer.

Comme annoncé par le Président de la République Emmanuel Macron, lors de sa visite en Polynésie, une délégation de l'Institut national du cancer (INCa) est arrivée au fenua mercredi comme l'a indiqué le haut-commissariat dans un communiqué.

La délégation, composée du professeur Norbert Ifrah et de Thierry Breton de l'INCa, de Stéphanie Fazi-Leblanc, directrice générale adjointe du CHU de Bordeaux, du docteur François Rouanet, vice-président de la commission médicale d'établissement, neurologue et spécialiste en télémedecine, et du professeur Pierre Dubus, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux, a été reçue mercredi par le haut-commissaire Dominique Sorain.

Pendant leur séjour prévu jusqu'au 13 décembre, ils rencontreront les différentes institutions et les partenaires privés spécialisés en oncologie, un déplacement aux Marquises, à Nuku Hiva est également au programme pour aider à la compréhension des problématiques auxquelles les habitants des îles éloignées sont confrontés.

Cette mission a pour objectif d'apporter une expertise notamment sur les actions de lutte contre le cancer, l'innovation scientifique ou encore la recherche en vue de la construction du futur institut polynésien du cancer. D'autre part, elle permettra d'appréhender concrètement comment l'État peut accompagner opérationnellement le Pays dans sa politique de lutte contre les cancers.





Arrivée en Polynésie française d'une mission menée par l'Institut national du cancer

Publié le 08/12/2021 à 14:03 - Mise à jour le 08/12/2021 à 15:27

Communiqué de presse du haut-commissariat, édité par M.K

COMMUNIQUE - Le haut-commissaire Dominique Sorain a reçu ce mercredi une délégation de l'Institut national du cancer (INCa). Annoncée par le Président de la République lors de sa venue en Polynésie française en juillet dernier, cette mission menée par l'Institut national du cancer sera présente sur le territoire jusqu'au 13 décembre 2021.

La délégation est composée du Professeur Norbert Ifrah et de Thierry Breton de l'Institut national du cancer (respectivement président et directeur général) ainsi que de trois représentants du CHU de Bordeaux (Mme Stéphanie Fazi-Leblanc, directrice générale adjointe, Docteur François Rouanet, vice-président de la commission médicale d'établissement, neurologue et spécialiste en télémedecine, et Professeur Pierre Dubus, doyen de la faculté de médecine de Bordeaux).

Lire aussi – [Santé : l'Etat promet un renforcement de la stratégie cancer](#)

Des rencontres sont prévues avec les partenaires institutionnels et privés spécialisés en oncologie : ministère de la Santé, direction de la Santé, ARASS, CHPF, acteurs de la prévention primaire et du dépistage ainsi qu'avec des médecins libéraux et une association de patients. Un déplacement à Nuku-Hiva est programmé afin de prendre en compte les problématiques des îles éloignées.

L'objectif de cette mission est d'**apporter une expertise au gouvernement polynésien en termes d'actions de lutte contre les cancers**, d'innovation scientifique, de structuration des dépistages, de soins et de recherche dans le cadre du futur institut polynésien du cancer. La mission permettra également d'identifier de manière concrète l'accompagnement opérationnel de l'État à la politique de lutte contre les cancers mise en œuvre par le Pays.





La Présidence
de la Polynésie Française

Le Président rencontre la mission chargée de préparer l'institut

polynésien du cancer

14 décembre 2021

Suite à la Table ronde sur le nucléaire, Reko Tika, et à la confirmation du Président de la République de soutenir le projet polynésien d'installation de l'Institut du Cancer, une mission menée par le Professeur Norbert Ifrah et le Centre hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux est arrivée en Polynésie. Cette mission a pour but d'assister et de faire des recommandations à la Polynésie sur la manière et les conditions de montage de cet Institut. Les membres de la mission ont été reçus aujourd'hui à la Présidence par le Président Edouard Fritch, accompagné du ministre de la Santé, Jacques Raynal.

Selon le professeur Ifrah, il n'y a pas de fatalité dans le cancer, et il faut lutter préventivement contre tous les facteurs de risques, comme le tabagisme. Il estime que le traitement et la prise en charge du cancer ne s'appuient pas uniquement sur les aspects curatifs. Aujourd'hui, ils s'appuient également sur trois nécessités : la prévention, le dépistage et la mise en place d'un registre du cancer.

Pour les experts médicaux arrivés de métropole et qui arrivent au terme de leur mission de cinq jours, le cancer n'est pas une fatalité et dans de nombreux cas il peut être évité par un renforcement de la prévention et du dépistage. L'équipe a pu visiter le Centre Hospitalier du Taaone et l'hôpital de Taiohaë aux Marquises. Elle considère que les moyens humains et les plateaux techniques de nos centres hospitaliers sont de qualité. La mission doit rendre son rapport et ses préconisations en février 2022.





La mission chargée de préparer l'Institut polynésien du cancer dresse son bilan

Publié le 14/12/2021 à 9:15 - Mise à jour le 14/12/2021 à 9:15

Reportage vidéo Athéna Millecam et Oriano Tefau (lien vidéo Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=RYwXmHEeu2o>)

Avec communiqué de la Présidence / Edité par N. S.

COMMUNIQUÉ - En Polynésie pour une mission de "conseils" et "d'éclairage de la politique publique", la délégation de l'Institut national du cancer a tenu 20 à 30 réunions depuis son arrivée avec les acteurs de la cancérologie du fenua. Il s'agit "d'essayer d'avoir une image la plus précise de la lutte contre le cancer en Polynésie" afin de faire des suggestions. Un rapport de la mission avec des pistes de réflexion est attendu pour février 2022.

Suite à la Table ronde sur le nucléaire, Reko Tika, et à la confirmation du président de la République de soutenir le projet polynésien d'installation de l'Institut du Cancer, [une mission menée par le Professeur Norbert Ifrah et le CHU de Bordeaux est arrivée en Polynésie](#). Cette mission a pour but d'assister et de faire des recommandations à la Polynésie sur la manière et les conditions de montage de cet Institut. Les membres de la mission ont été reçus lundi 13 décembre à la présidence par le président Edouard Fritch, accompagné du ministre de la santé Jacques Reynal.

Selon le professeur Ifrah, il n'y a pas de fatalité dans le cancer, et il faut lutter préventivement contre tous les facteurs de risques, comme le tabagisme. Il estime que le traitement et la prise en charge du cancer ne s'appuient pas uniquement sur les aspects curatifs. Aujourd'hui, ils s'appuient également sur trois nécessités : la prévention, le dépistage et la mise en place d'un registre du cancer.

Pour les experts médicaux arrivés de métropole et qui arrivent au terme de leur mission de cinq jours, le cancer n'est pas une fatalité et dans de nombreux cas il peut être évité par un renforcement de la prévention et du dépistage.

L'équipe a pu visiter le CHT du Taaone et l'hôpital de Taiohae aux Marquises. Elle considère que les moyens humains et les plateaux techniques de nos centres hospitaliers sont de qualité. La mission doit rendre son rapport et ses préconisations en février 2022.



Tahiti Infos

La mission cancer bientôt au rapport

Rédigé par Antoine Samoyeau le Lundi 13 Décembre 2021 à 21:13

Tahiti, le 13 décembre 2021 – La mission menée par l'Institut national du cancer en Polynésie française a détaillé lundi ses objectifs au terme de cinq jours de visites de terrain de Tahiti à Nuku Hiva, avec en ligne de mire un rapport prévu pour février 2022 pour accompagner le Pays dans sa politique de lutte contre les cancers.

Annoncée par le Président de la République, Emmanuel Macron, lors de sa visite en juillet dernier au fenua, une mission menée par l'Institut national du cancer s'est rendue pendant cinq jours en Polynésie française. De Tahiti à Nuku Hiva, le président de l'institut et son directeur, Norbert Ifrah et Thierry Breton, ont également été accompagnés par la directrice adjointe et le vice-président de la CME du CHU de Bordeaux, ainsi que le doyen de la faculté de médecine de Bordeaux. Lundi soir, au terme de nombreuses visites et rencontres d'intervenants de l'organisation des soins, praticiens ou associations, ils ont organisé tous les cinq une conférence de presse au haussariat pour préciser les objectifs exacts de leur mission.

“La mission de l'Institut national du cancer est d'aider la Polynésie à réduire le poids des cancers dans la vie de chaque personne qui vit en Polynésie. Ceci dans tous les champs de la cancérologie, qu'il s'agisse de la prévention des cancers, du dépistage, de l'organisation des différents soins et de la lutte contre les séquelles”, a résumé le professeur Norbert Ifrah. L'idée étant de “recouper les opinions” et de “voir ce qui marche bien, ce qui peut être amélioré ou ce qui a besoin d'une réflexion particulière”. Cette visite de terrain terminée, la mission va fournir courant février 2022 un rapport à destination du Pays. Un état des lieux pour proposer des “pistes” et des “solutions concurrentes” dans lesquelles le Pays ira piocher “ce qui lui conviendra le mieux”. Une assistance à la future feuille de route de la Polynésie dans la lutte contre le cancer, “évidemment” pour le nouvel Institut du cancer mais aussi plus généralement pour l'organisation des soins au fenua.

Le nucléaire “n'est pas notre sujet”

Et si cette mission fait directement suite à la table ronde sur le nucléaire organisée à Paris, les membres de la mission souhaitent marquer leur distance avec cet aspect des choses. *“Ce n'est pas notre sujet. (...) Notre sujet, il est de soigner, de dépister et de réduire les cancers en Polynésie. Notre sujet c'est de guérir les gens”.*

Sans vouloir dès à présent rentrer dans les détails de leurs premiers constats sur place, les membres de la mission ont néanmoins évoqué des discussions sur la cancérologie avec le département des Sciences humaines de l'université de la Polynésie française *“pour tenir compte de la spécificité”* du Pays. Ils ont évoqué le problème du registre du cancer *“un peu erratique”* qui n'a pas permis de donner une cartographie convenable des cancers au fenua ces dernières années. Et ils ont également évoqué les conséquences, très actuelles, de la crise covid. *“Une quasi-disparition des dépistages”* et *“des diagnostics plus tardifs”* largement constatés en métropole et *“évidemment”* en Polynésie française.

Reste maintenant à attendre le rapport de cette mission cancer. Le haut-commissariat annonçait la semaine dernière qu'il permettra également d'identifier *“de manière concrète l'accompagnement opérationnel de l'État à la politique de lutte contre les cancers mise en œuvre par le Pays”.*

Norbert Ifrah, président de l'Institut national du cancer : “Lutter contre un certain fatalisme”

Dans les grandes lignes, qu'est-ce qui fait les spécificités de la Polynésie sur la lutte contre le cancer ?

“Ce qu'on voit et qui est très inhabituel, c'est la dispersion géographique très importante. Je n'ai pas besoin de vous dire que de Papeete à Nuku Hiva on a Paris-Stockholm, qu'il y a beaucoup d'îles avec des moyens qui sont dispersés, un rapport à la vie qui est parfois un peu différent et qui mérite une réflexion collective. Je crois qu'il y a à lutter contre un certain fatalisme. Je le pense. Et je crois qu'on va le faire en stimulant des recherches en sciences humaines et sociales actives et opérationnelles, ce qu'on appelle de la recherche-action, pour essayer de mieux comprendre les leviers et déterminants de ce fatalisme. Il faut qu'on arrive à apprendre aux Polynésiens à vivre et à accepter à la fois les médecines traditionnelles auxquelles ils tiennent beaucoup et des médecines plus classiques qui elles-aussi ont fait leurs preuves, et qui ne sont pas forcément en opposition les unes avec les autres. Qui sont même

rarement en opposition. Mais il faut absolument qu'ils apprennent à ne pas attendre l'échec de la médecine traditionnelle pour se tourner vers la médecine classique. Parce que le temps, dans la lutte contre le cancer, c'est l'ennemi.”

Sur quelles pistes pouvez-vous travailler par exemple ?

“Je n'ai pas besoin de vous dire que le tabagisme en Polynésie est un facteur de risque encore plus important qu'ailleurs en France. Oui, il faut lutter contre le tabagisme absolument. Il faut avoir une prise de conscience collective de ce risque. Et il ne faut pas penser que c'est une bataille perdue. En métropole, on a perdu près de 10% de fumeurs quotidiens en cinq ans. L'Australie, l'Angleterre, les États-Unis ont fait encore mieux que nous. Et donc il y a très clairement, vis à vis du risque du tabac, des marges de progrès qui sont très importantes. Or c'est d'autant plus important qu'une grande partie de la population, les baby boomer, va rentrer dans l'âge où les cancers sont plus fréquents et où ils sont plus à risque. Donc c'est un très bon moment pour prendre de bonnes habitudes.”





La mission de l'Institut national du cancer salue « l'ingéniosité » des soignants au fenua

13 Déc 2021 Caroline Perdrix

La visite de la délégation de l'Institut national du cancer s'est terminée ce lundi, une visite de 6 jours à la rencontre des nombreux acteurs de santé du territoire. Un rapport doit être rendu en février 2022. Ils saluent des actions comme la prévention dans les écoles, ou « l'ingéniosité » déployée par les soignants, notamment dans les îles éloignées.

C'était l'une des annonces d'Emmanuel Macron : accompagner la Polynésie dans la prévention et la prise en charge des cancers, dans le cadre du futur institut polynésien du cancer. La délégation qui vient

de passer six jours au fenua était composée du Pr Norbert Ifrah et de Thierry Breton, respectivement président et directeur général de l'Institut national du cancer, ainsi que trois représentants du Centre hospitalier universitaire de Bordeaux, sa directrice générale adjointe Stéphanie Fazi-Leblanc, le vice-président de la commission médicale d'établissement, neurologue et spécialiste en télémedecine François Rouanet, et le doyen de la faculté de médecine de Bordeaux, le Pr Pierre Dubus.

La délégation a pu échanger avec le ministère et la direction de la Santé, la CPS, l'Arass, le CHPF, les médecins libéraux et les associations de patients. Elle s'est aussi rendue à l'hôpital de Taiohae. Le Pr Ifrah salue « *des modèles extrêmement différents, des organisations très abouties, complémentaires, la qualité des équipes et leur engagement, et leur ingéniosité, leur capacité à construire des solutions* ».

Une ingéniosité à l'œuvre dans la prise en charge des cancers aux Marquises, dit-il, où l'hôpital de Taiohae dispose d'un scanner et d'un mammographe et s'organise pour faire venir régulièrement une radiologue. Autre exemple, « *la façon dont la pharmacie (du CHPF, ndlr) s'est organisée pour fabriquer un certain nombre de produits, nécessaires et difficiles à faire venir.* » Les membres de la délégation ont aussi particulièrement aimé la stratégie de prévention dans les écoles polynésiennes, disent-ils.

« *Nous ne venons pas apporter la bonne parole, nous venons aider* ». Une aide qui passe notamment par les liens étroits entre le CHU et la faculté de médecine de Bordeaux, qui forment une soixantaine d'internes chaque année. Outre la venue en Polynésie d'assistants spécialistes, les structures bordelaises sont appelées, dans le futur proche, à former les médecins des dispensaires aux gestes d'urgence, à accueillir des infirmières spécialisées qui seront formées ici et feront leur stage en métropole, et à aider au développement de la télémedecine non seulement sur le territoire mais aussi entre la Polynésie et la métropole, « *voire même la participation aux activités de garde* », dans laquelle le décalage horaire pourrait être un atout plutôt qu'un handicap, pointe François Rouanet.

L'une des recommandations de la mission sera sans aucun doute la tenue méticuleuse des registres du cancer : elle a été « un peu erratique », dit le Pr Ifrah, tributaire des arrivées et départs des médecins. Pour le reste, il faudra attendre que la délégation rende son rapport en février prochain.

La non-vaccination provoque une perte de chances pour les autres patients

Oui, la crise sanitaire a eu un effet adverse sur les patients atteints de cancer : arrêt quasi-total des dépistages, malades qui n'ont pas pu ou pas voulu venir à l'hôpital, et médecins réaffectés aux unités Covid. Il faudra encore quelques temps pour quantifier cette perte de chances, mais pour le Pr Norbert Ifrah, elle ne fait aucun doute. Et « *le retentissement sera d'autant moindre désormais qu'il y a de plus en plus de personnes vaccinées, c'est sûr.* »

Cancer du col de l'utérus : la délégation en faveur du vaccin

C'est un sujet que défend activement la Ligue contre le cancer en Polynésie : la vaccination des adolescents contre le HPV, virus lié à l'apparition des cancers du col de l'utérus. Ils représentent 9% des cancers féminins au fenua. La délégation abonde dans ce sens, « *d'abord parce que c'est un des cancers les plus fréquents, et de mauvais pronostic, et parce que c'est une maladie dont des pays voisins ont démontré qu'ils pouvaient l'éradiquer par l'association du dépistage et de la vaccination.* »

On peut donc s'attendre à ce que le rapport final de la mission incorpore dans ses recommandations la vaccination contre le papillomavirus, dont le coût est estimé à 125 millions de Fcfp par an par la Ligue contre le cancer.



Pas de fatalité dans le cancer

14 décembre 2021

Suite à la Table ronde sur le nucléaire, Reko Tika, et à la confirmation du Président de la République de soutenir le projet polynésien d'installation de l'Institut du Cancer, une mission menée par le Professeur Norbert Ifrah et le CHU de Bordeaux est arrivée en Polynésie.

Cette mission a pour but d'assister et de faire des recommandations à la Polynésie sur la manière et les conditions de montage de cet Institut. Les membres de la mission ont été reçus aujourd'hui par le président Edouard Fritch, accompagné du ministre de la santé Jacques Raynal.

Selon le professeur Ifrah, il n'y a pas de fatalité dans le cancer, et il faut lutter préventivement contre tous les facteurs de risques, comme le tabagisme. Il estime que le traitement et la prise en charge du cancer ne s'appuient pas uniquement sur les aspects curatifs. Aujourd'hui, ils s'appuient également sur trois nécessités : la prévention, le dépistage et la mise en place d'un registre du cancer.

L'équipe de métropole a pu visiter le CHPf du Taaone ainsi que l'hôpital de Taiohae aux Marquises. Elle considère que les moyens humains et les plateaux techniques de nos centres hospitaliers sont de qualité. La mission doit rendre son rapport et ses préconisations en février 2022.

source: Gouvernement

